



WEDIA SA

Société Anonyme au capital de 565 854,00 €
Siège social : 62, boulevard Davout – 75020 Paris
Numéro d'immatriculation : 433 103 595 R.C.S Paris

OFFERING CIRCULAR

Juillet 2010



Listing Sponsor

AVERTISSEMENT

Cet « Offering Circular » est réalisé dans le cadre d'une opération exclusivement réservée à un nombre restreint d'investisseurs dont certains Investisseurs Qualifiés, tels qu'ils sont définis par l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération, préalable à une admission au marché Alternext de NYSE Euronext Paris SA, a pris la forme d'une augmentation de capital.

Les personnes ou entités mentionnées au 4° du II article L.411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier.

Cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L.621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de WEDIA, 62 boulevard Davout – 75020 Paris, ainsi qu'en version électronique sur le site de NYSE Alternext (www.alternext.fr) et sur celui de la Société (www.wedia.fr).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des assurances ;

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code de la mutualité ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance no 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement ;

Vu l'ordonnance no 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, notamment son article 1^{er} ;

Vu la loi n° 72-650 du 11 juillet 1972 modifiée portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie,

Décète :

Art. 1^{er}. – Les articles D. 411-1 et D. 411-2 du code monétaire et financier sont remplacés par les articles D. 411-1 à D. 411-4 ainsi rédigés :

« Art. D. 411-1. – I. – Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

« 1° Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L. 511-9 et à l'article L. 517-1 ;

« 2° Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

« 3° Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;

« 4° Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée ;

« 5° Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;

« 6° Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées, respectivement, au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances ;

« 7° Les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances ;

« 8° Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L. 931-1 du code de la sécurité sociale ;

« 9° Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L.135-6 du code de la sécurité sociale ;

« 10° Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L.510-2 du même code ;

« 11° Les compagnies financières holdings mixtes mentionnées à l'article L. 517-4 et au 9o de l'article L. 334-2 du code des assurances ;

« 12° Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 13° La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 14° Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques fait partie ;

« 15° La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1^{er} de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée ;

« 16° Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1^{er} de la loi du 11 juillet 1985 susvisée ;

« 17° Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;

« 18° Les intermédiaires en marchandises ;

« 19° Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants :

- « – effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;
- « – total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;
- « – chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.

« II. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :

« 1° Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :

- « – effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;
- « – total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;
- « – chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le conseil d'administration, par le directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;

« 2° Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :

- « – la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 € ;
- « – la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 € par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;
- « – l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

« III. – Ont également la qualité d'investisseur qualifié :

« 1° Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II ;

« 2° Les prestataires de services d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

« Art. D. 411-2. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés les personnes physiques ou entités reconnues investisseurs qualifiés dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément aux dispositions de la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003.

« Art. D. 411-3. – Les personnes ou entités mentionnées au II de l'article D. 411-1 qui en font la demande et déclarent sous leur responsabilité réunir les critères mentionnés au II de l'article D. 411-1 sont inscrites dans un fichier tenu par l'Autorité des marchés financiers selon les modalités fixées par son règlement général. Ces personnes ou entités peuvent renoncer à tout moment à leur qualité d'investisseur qualifié en accomplissant les formalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

« Art. D. 411-4. – Le seuil mentionné au dernier alinéa du II de l'article L. 411-2 est fixé à 100. »

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 2006.

Par le Premier ministre : DOMINIQUE DE VILLEPIN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie : THIERRY BRETON

Ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009 relative à l'appel public à l'épargne et portant diverses dispositions en matière financière : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020137933>

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
RESUME DE L'OFFERING CIRCULAR	7
1. PERSONNES RESPONSABLES	13
1.1. RESPONSABLE DE L'OFFERING CIRCULAR.....	13
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'OFFERING CIRCULAR	13
1.3. ATTESTATION DU LISTING SPONSOR	13
1.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	14
1.5. ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE	14
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	15
2.1. COMMISSAIRE AUX COMPTE TITULAIRE.....	15
2.2. COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT	15
2.3. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUELES.....	15
2.4. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	15
3. PROCEDURE D'ADMISSION A LA COTE DE NYSE ALTERNEXT	16
3.1. OBJECTIFS DE L'OPERATION.....	16
3.2. ACTIONS DONT L'ADMISSION SUR NYSE ALTERNEXT EST DEMANDEE.....	16
3.3. NOMBRE D'ACTIONS MISES A DISPOSITION DU MARCHE	16
3.4. PLACEMENT PRIVE PREALABLE A L'ADMISSION	16
3.5. AUTORISATIONS EN VERTU DESQUELLES EST REALISE LE PLACEMENT PRIVE	17
3.6. ETABLISSEMENTS FINANCIERS EN CHARGE DE L'ADMISSION	17
4. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	18
4.1. CHIFFRES CLES EXTRAITS DES COMPTES DE WEDIA.....	18
5. FACTEURS DE RISQUE	20
5.1. RISQUES OPERATIONNELS	20
5.2. RISQUES DE LIQUIDITE	22
5.3. RISQUES DE MARCHE	22
5.4. RISQUES JURIDIQUES	22
5.5. RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT	23
5.6. ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES	23
5.7. RISQUES LIES A LA COTATION DE LA SOCIETE SUR NYSE ALTERNEXT.....	25
6. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	26
6.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	26
6.2. INVESTISSEMENTS	27
7. APERCU DES ACTIVITES	29
7.1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	29
7.2. PRESENTATION DU MARCHE DE WEDIA.....	37
7.3. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL.....	39
8. ORGANIGRAMME	41
8.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE DE LA SOCIETE.....	41
8.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS	41
9. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	42
9.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	42
10. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	43
10.1. RESULTATS COMPARES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2008 ET LE 31 DECEMBRE 2009.....	43
10.2. BILANS COMPTABLES COMPARES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2008 ET LE 31 DECEMBRE 2009 44	
11. TRESORERIE ET CAPITAUX	46
11.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES.....	46
11.2. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS	46
11.3. RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	47

11.4.	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES, NECESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE	47
12.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	48
12.1.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	48
12.2.	BREVETS	48
12.3.	MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES.....	48
13.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	49
13.1.	PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE.....	49
13.2.	TENDANCES CONNUES, INCERTITUDES, ENGAGEMENTS OU EVENEMENTS RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE	49
14.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	50
15.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	51
15.1.	DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE	51
16.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	55
16.1.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	55
16.2.	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES.....	56
17.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	57
17.1.	MANDATS DES ADMINISTRATEURS	57
17.2.	CONTRATS DE SERVICES ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE.....	57
17.3.	COMITE D'AUDIT ET DE REMUNERATION	57
17.4.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	57
18.	SALARIES.....	58
18.1.	EFFECTIFS	58
18.2.	PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	58
18.3.	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE.....	58
18.4.	CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION.....	59
19.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	60
19.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	60
19.2.	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	60
19.3.	CONTROLE DE LA SOCIETE	61
19.4.	ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	61
19.5.	ENGAGEMENT DE CONSERVATION DE LEURS ACTIONS PAR LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE	61
20.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	62
20.1.	RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	62
21.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	65
21.1.	COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2009 CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.....	65
21.2.	COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2009 CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.....	65
21.3.	COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2008 CLOS LE 31 DECEMBRE 2008	77
21.4.	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	89
21.5.	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES HISTORIQUES	89
21.6.	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	91
21.7.	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	91
21.8.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	92
21.9.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	92
21.10.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	92
22.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	93
22.1.	CAPITAL SOCIAL	93
22.2.	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	95
23.	CONTRATS IMPORTANTS.....	107

24. **INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D’EXPERTS ET
DECLARATIONS D’INTERETS 108**

25. **DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 109**

26. **INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS..... 110**

LEXIQUE TECHNIQUE..... 111

RESUME DE L'OFFERING CIRCULAR

Préambule :

Les personnes ou entités mentionnées au 4° du II article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code Monétaire et Financier.

Cette opération n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code Monétaire et Financier.

L'AMF dans un communiqué de presse du 15 octobre 2007 a précisé les règles relatives aux placements privés sur Alternext.

Article 211-4 du RG AMF :

« L'initiateur ou l'intermédiaire qui réalise l'opération, selon le cas, informe les investisseurs participant à une opération mentionnée à l'article 211-3 :

1° Que l'opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF ;

2° Que les personnes ou entités mentionnées au 4° d u II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code Monétaire et Financier ;

3° Que la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L.411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code Monétaire et Financier. »

Le présent résumé inclut certaines des informations essentielles contenues dans la totalité de l'Offering Circular. Ce résumé doit être lu comme une introduction.

Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif de l'Offering Circular par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le présent document est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de l'Union européenne, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile est attribuée aux personnes qui ont présenté le présent résumé, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties de l'Offering Circular.

Le terme « Société » désigne « WEDIA ». La Société dispose d'une unique filiale (WEDIA SPAIN) qui n'est pas consolidée compte tenu de sa taille non significative (cf. § 8.2).

A. INFORMATIONS SUR L'EMETTEUR

🔄 Activité

WEDIA est une société de droit français dont le métier est l'édition de logiciels de gestion de contenu et de publication cross-media pour les professionnels de la communication, du marketing et de la presse.

Le cross-média permet de gérer, décliner et valoriser les contenus des annonceurs sur plusieurs médias (web, papier, internet mobile) tout en faisant naître des synergies et des interactions entre les supports de publication.

La Société propose trois offres constituées de suites logicielles et de services en ligne (SaaS) particulièrement innovantes destinées à valoriser les contenus marketing et de communication des clients :

- **WEDIA CROSSMEDIA** : suite logicielle de gestion de contenu et de publication cross-média.
- **WEDIA EXPRESSO** : service « Web to Print » dédié aux professionnels du marketing et de la communication. Cette solution déployée en mode SaaS permet de gérer en ligne les publications papier de l'entreprise.
- **WEDIA ADSME** : service en ligne d'impression dynamique de pages web qui s'adresse aux marques éditrices de sites web soucieuses d'offrir à leurs internautes des impressions en qualité magazine.

L'expertise de WEDIA repose sur une expérience de près de 30 ans dans le domaine des systèmes éditoriaux papier pour la presse, et de 10 ans dans les domaines de la gestion de contenus dans le web et le e-commerce.

Leader de la publication multi-supports en France, WEDIA s'impose comme le partenaire privilégié des entreprises et des groupes de presse qui souhaitent donner de la valeur à leurs contenus et faire de la convergence des médias un atout.

Le siège social et les principaux moyens techniques et humains de WEDIA sont localisés dans le 20^{ième} arrondissement de Paris. La Société est également présente dans le sud de la France, à Montpellier, ainsi que marginalement en Espagne, à Madrid.

La Société est soutenue par OSEO Anvar et a reçu le Prix 01 Informatique de la jeune entreprise High Tech de l'année en 2001. L'offre NOHETO (renommée WEDIA CROSSMEDIA) a également été lauréate du concours national des entreprises de technologies innovante en 2000 (Ministère de la Recherche).

➔ Informations financières

Actif du bilan

Actif en € - normes françaises - données auditées	31/12/2008	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	3 841 242	3 890 397
Immobilisations corporelles	76 242	68 153
Immobilisations financières	152 223	107 223
Total actif immobilisé	4 069 706	4 065 772
Stocks et en-cours	0	0
Créances clients et comptes rattachés	1 983 812	1 297 655
Autres créances	1 501 406	1 296 339
Total créances	3 485 217	2 593 994
Valeurs Mobilières de Placement	327 786	2 791
Disponibilités	253 711	2 275 948
Charges constatées d'avance	42 325	229 485
Total actif circulant	4 109 039	5 102 217
Total actif	8 178 746	9 167 989

Passif du bilan

Passif en € - normes françaises - données auditées	31/12/2008	31/12/2009
Capital social	400 242	565 854
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 837 060	4 190 472
Réserve légale	40 024	56 585
Autres réserves	287 346	287 346
Report à nouveau	596 022	1 005 617
Résultat de l'exercice	409 596	127 429
Capitaux propres	3 570 289	6 223 304
Avances conditionnées	517 566	367 566
Autres fonds propres	517 566	367 566
Provisions pour risques et charges	156 876	0
Dettes financières	1 379 038	439 026
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	860 707	480 235
Dettes fiscales et sociales	1 167 443	996 495
Autres dettes	260 274	406 032
Produits constatés d'avance	266 553	245 331
Total dettes	3 934 014	2 567 119
Total passif	8 178 746	9 167 989

Compte de résultat

En € - normes françaises - données auditées	31/12/2008	31/12/2009
Chiffre d'affaires	6 527 149	4 900 188
<i>Croissance du chiffre d'affaires en %</i>	+21,8 %	-24,9%
Résultat d'exploitation	147 681	104 811
<i>Marge d'exploitation</i>	2,3 %	2,1 %
Résultat financier	(130 270)	(38 122)
Résultat courant avant impôts	17 411	66 690
Résultat exceptionnel	(8 146)	51 132
Impôts sur les bénéfices	(400 331)	(9 607)
Résultat net	409 596	127 429
<i>Marge nette</i>	6,3 %	2,6 %

➤ Résumé des principaux facteurs de risques

Avant de prendre toute décision d'investissement, les risques présentés ci-dessous doivent être analysés en détail :

- Les risques liés aux actions (et notamment le fait que les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis sur un marché réglementé, et ne bénéficieront pas des garanties correspondantes). Ces risques sont décrits dans le chapitre 5.6 du présent document.
- Les risques liés à la Société, décrits au chapitre 5 du présent document (notamment les risques opérationnels liés à l'activité de la Société).

L'ensemble de ces risques, ou l'un de ces risques, ou d'autres risques non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société, ou le cours de ses actions.

Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes de la Société, le cas échéant, dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer son développement.

➤ Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de la manière suivante :

- **Nicolas BOUTET** : Président du Conseil d'Administration
- **Olivier GRENET** : Administrateur
- **Bertrand DIENIS** : Administrateur
- **Paul PERDRIEU** : Administrateur
- **Dominique AGRECH** : Administrateur / Représentant permanent de la société X-ANGE PRIVATE EQUITY

➤ Commissaires aux Comptes

Commissaire aux Comptes titulaire

Benoît BERTHOU

Adresse : 45 boulevard de Verdun – 92400
Courbevoie

Commissaire aux Comptes suppléant

Robert MIRRI

Adresse : 20 rue Richer – 75009 Paris

➤ Actionnariat (au 31 mai 2010)

A date du présent Offering Circular, la structure de l'actionnariat de WEDIA est la suivante :

Nom	Nombre d'actions détenues	En % du capital	Nombre de droits de vote détenus	En % du total des droits de vote
DIRIGEANTS FONDATEURS				
Nicolas BOUTET	111 534	19,71 %	111 534	19,71 %
<i>dont OZEA SARL (N. BOUTET)</i>	93 534	4,69 %	93 534	4,69 %
Bertrand DIENIS	111 534	19,71 %	111 534	19,71 %
<i>dont LILAO SARL (B. DIENIS)</i>	85 000	15,02 %	85 000	15,02 %
Olivier GRENET	13 332	2,36 %	13 332	2,36 %
TOTAL 1	236 400	41,78 %	236 400	41,78 %
INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS				
Poste Innovation 7	26 015	4,60 %	26 015	4,60 %
Poste Innovation 10	27 290	4,82 %	27 290	4,82 %
La Banque Postale Innovation 4	44 558	7,87 %	44 558	7,87 %
La Banque Postale Innovation 10	24 342	4,30 %	24 342	4,30 %
Antin Proximité 1	47 408	8,38 %	47 408	8,38 %
Antin Proximité 2	47 408	8,38 %	47 408	8,38 %
TOTAL 2	217 021	38,35 %	217 021	38,35 %
AUTRES ACTIONNAIRES				
Autres actionnaires	112 433	19,87 %	112 433	19,87 %
TOTAL 3	112 433	19,87 %	112 433	19,87 %
TOTAL GENERAL	565 854	100, 00 %	565 854	100,00 %

B. CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

➤ Procédure

Admission sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris par opération de placement privé préalable de titres nouveaux, selon l'article 3.2 des règles d'Alternext.

Préalablement à l'admission et sur la base d'un prix de 15,82 €, il a été procédé le 17 juin 2009 à un placement privé d'un montant de 2 619 982 €, portant sur 165 612 actions nouvelles.

➤ Objectifs de l'opération

L'admission des actions de WEDIA sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris a pour objectif :

- de renforcer la notoriété et la crédibilité de la Société vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires ;
- de faire bénéficier ses actionnaires actuels et futurs des protections et garanties offertes par le marché Alternext ;
- de faciliter ses augmentations de capital futures afin d'assurer le développement de son activité ;
- de se laisser l'opportunité de profiter d'éventuelles opérations de croissance.

➤ Engagement de conservation de leurs actions par les actionnaires fondateurs de WEDIA

Néant.

➤ Services Titres

SOCIETE GENERALE Securities Services assurera le service titres.

Adresse : 32, rue du Champ de Tir - 44312 Nantes

C. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

➤ Capital social (post-placement privé de juin 2009)

Le montant du capital social est de 565 854 €, divisé en 565 854 actions d'1 euro de valeur nominale.

➤ Statuts

Les derniers statuts à jour ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

➤ Mise à disposition de l'Offering Circular

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la Société ainsi qu'en version électronique sur le site de NYSE Alternext (www.alternext.fr) et de la Société (www.wedia.fr).

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DE L'OFFERING CIRCULAR

Monsieur Nicolas BOUTET, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de WEDIA, est la personne responsable du présent Offering Circular.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'OFFERING CIRCULAR

« A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent Offering Circular sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les informations financières historiques présentées dans l'Offering Circular ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant au chapitre 21.5 dudit document.»

Fait à Paris, le 05/07/2010
Monsieur Nicolas BOUTET
Président Directeur Général

1.3. ATTESTATION DU LISTING SPONSOR

ATOUT CAPITAL FINANCE, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'admission sur Alternext de WEDIA, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par WEDIA ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la Société, conformément au code professionnel élaboré par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

ATOUT CAPITAL FINANCE atteste, conformément aux règles d'Alternext, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du document aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par WEDIA à ATOUT CAPITAL FINANCE, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation d'ATOUT CAPITAL FINANCE de souscrire aux titres de WEDIA, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par WEDIA et/ou ses Commissaires aux Comptes.

Fait à Paris, le 05/07/2010
ATOUT CAPITAL FINANCE
Monsieur Eric PARENT
Président

1.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Nicolas BOUTET, Président Directeur Général de WEDIA, est la personne responsable de l'information financière.

1.5. ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE

Conformément aux règles d'Alternext, la Société s'engage à assurer :

- La diffusion sur son site Internet (www.wedia.fr) et sur le site d'Alternext (www.alternext.fr) en français ainsi qu'en anglais le cas échéant, des informations suivantes :
 - Dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion (article 4.2 des Règles d'Alternext),
 - Dans les quatre mois après la fin du 2^{ème} trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext),
 - La convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext),
 - Toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext,
 - Tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50% ou 95% du capital ou des droits des votes. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,
 - Les déclarations des dirigeants concernant leurs cessions de titres.
- Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel il procédera.

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRE AUX COMPTE TITULAIRE

Monsieur Benoît BERTHOU

Adresse : 45, boulevard de Verdun – 92400 Courbevoie

Date 1^{er} mandat : 24 juin 2002

Date de renouvellement du mandat : 24 juin 2008

Durée du mandat en cours : jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014 (31/12/2014).

2.2. COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Monsieur Robert MIRRI

Adresse : 20, rue Richer – 75009 Paris

Date 1^{er} mandat : 24 juin 2002

Date de renouvellement du mandat : 24 juin 2008

Durée du mandat en cours : jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014 (31/12/2014).

2.3. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

La Société précise qu'aucun contrôleur légal n'a démissionné, n'a été écarté ou n'a pas été renouvelé au cours des deux derniers exercices.

2.4. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Au 31/12/2009, les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 11 000 €, contre 10 000 € un an plus tôt.

Ces honoraires correspondent uniquement à des missions de vérification des comptes annuels de la Société.

3. PROCEDURE D'ADMISSION A LA COTE DE NYSE ALTERNEXT

3.1. OBJECTIFS DE L'OPERATION

L'admission des actions de WEDIA sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris a pour objectif :

- de renforcer la notoriété et la crédibilité de la Société vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires ;
- de faire bénéficier ses actionnaires actuels et futurs des protections et garanties offertes par le marché Alternext ;
- de faciliter ses augmentations de capital futures afin d'assurer le développement de son activité ;
- de se laisser l'opportunité de profiter d'éventuelles opérations de croissance externe pouvant s'offrir à la Société.

3.2. ACTIONS DONT L'ADMISSION SUR NYSE ALTERNEXT EST DEMANDEE

Nombre d'actions :	565 854
Valeur nominale des actions :	1 €
Nature et forme :	Au nominal
Date prévue d'admission :	Le 12 juillet 2010
Libellé des actions :	WEDIA
Code ISIN :	FR0010688440
Mnémonique :	ALWED
Mode de cotation :	Au fixing

3.3. NOMBRE D'ACTIONS MISES A DISPOSITION DU MARCHE

Néant.

L'admission sur Alternext a lieu par cotation directe, selon les dispositions du chapitre 3 des règles d'Alternext.

3.4. PLACEMENT PRIVE PREALABLE A L'ADMISSION

Le 17 juin 2009, il a été procédé à un placement privé auprès d'investisseurs d'un montant total de 2 619 982 €, soit 165 612 actions nouvelles au prix de 15,82 € par titre de 1 euro de nominal et 14,82 euros de prime d'émission.

Une demande d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris a été déposée auprès d'Euronext Paris, selon les dispositions prévues au chapitre 3.2 des règles d'Alternext.

3.5. AUTORISATIONS EN VERTU DESQUELLES EST REALISE LE PLACEMENT PRIVE

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2009 a délégué au Conseil d'Administration la mise en œuvre de l'augmentation de capital de 2 619 982 € dans le cadre d'un placement privé.

En vertu de cette délégation de compétence qui lui a été conférée, le Conseil d'Administration de WEDIA, dans sa séance du 17 juin 2009, a décidé des modalités de l'émission de 165 612 actions nouvelles au prix de 15,82 €.

3.6. ETABLISSEMENTS FINANCIERS EN CHARGE DE L'ADMISSION

Listing Sponsor

Services Titres

ATOUT CAPITAL FINANCE

SOCIETE GENERALE Securities Services

164, bd Haussmann - 75008 Paris

32, rue du Champ de Tir - 44312 Nantes

Téléphone : 01 56 69 61 80

Téléphone : 02 51 85 64 95

Fax : 01 56 69 61 88

Fax : 02 51 85 57 80

4. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

4.1. CHIFFRES CLES EXTRAITS DES COMPTES DE WEDIA

Les chiffres clés présentés ci-dessous proviennent des comptes annuels des exercices clos au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009. Ils doivent être lus en parallèle avec le chapitre 21 du présent document.

4.1.1. Compte de résultat simplifié

En € - normes françaises - données auditées	31/12/2008	31/12/2009
Chiffre d'affaires	6 527 149	4 900 188
<i>Croissance du chiffre d'affaires en %</i>	+21,8 %	-24,9%
Résultat d'exploitation	147 681	104 811
<i>Marge d'exploitation</i>	2,3 %	2,1 %
Résultat financier	(130 270)	(38 122)
Résultat courant avant impôts	17 411	66 690
Résultat exceptionnel	(8 146)	51 132
Impôts sur les bénéfices	(400 331)	(9 607)
Résultat net	409 596	127 429
<i>Marge nette</i>	6,3 %	2,6 %

4.1.2. Bilan comptable simplifié

Actif en € - normes françaises - données auditées	31/12/2008	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	3 841 242	3 890 397
Immobilisations corporelles	76 242	68 153
Immobilisations financières	152 223	107 223
Total actif immobilisé	4 069 706	4 065 772
Stocks et en-cours	0	0
Créances clients et comptes rattachés	1 983 812	1 297 655
Autres créances	1 501 406	1 296 339
Total créances	3 485 217	2 593 994
Valeurs Mobilières de Placement	327 786	2 791
Disponibilités	253 711	2 275 948
Charges constatées d'avance	42 325	229 485
Total actif circulant	4 109 039	5 102 217
Total actif	8 178 746	9 167 989

Passif en € - normes françaises - données auditées	31/12/2008	31/12/2009
Capital social	400 242	565 854
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 837 060	4 190 472
Réserve légale	40 024	56 585
Autres réserves	287 346	287 346
Report à nouveau	596 022	1 005 617
Résultat de l'exercice	409 596	127 429
Capitaux propres	3 570 289	6 223 304
Avances conditionnées	517 566	367 566
Autres fonds propres	517 566	367 566
Provisions pour risques et charges	156 876	0
Dettes financières	1 379 038	439 026
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	860 707	480 235
Dettes fiscales et sociales	1 167 443	996 495
Autres dettes	260 274	406 032
Produits constatés d'avance	266 553	245 331
Total dettes	3 934 014	2 567 119
Total passif	8 178 746	9 167 989

5. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Offering Circular, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société.

Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Offering Circular, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

5.1. RISQUES OPERATIONNELS

5.1.1. RISQUES LIES AUX CLIENTS

WEDIA évolue dans un univers « BtoB » (Business to Business). Son portefeuille clients est essentiellement composé de grandes entreprises telles qu'ACCOR, LVMH, SOCIETE GENERALE, ou encore CARREFOUR.

La Société maîtrise son risque client grâce à une bonne dilution de la dépendance vis-à-vis de ses principaux clients.

Le premier client de WEDIA représente 17 % du total du chiffre d'affaires réalisé au terme de l'exercice 2009. La Société a réalisé environ 48 % de son chiffre d'affaires auprès de ses dix premiers clients.

Exposition au risque client

Source : WEDIA

Poids des principaux clients en % du chiffre d'affaires total	Exercice 2008	Exercice 2009
Poids du 1 ^{er} client	10,6 %	16,6 %
Poids des 5 ^{es} clients	40,9 %	33,4 %
Poids des 10 ^{es} clients	57,5 %	48,3 %

5.1.1. RISQUES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

WEDIA n'a aucun lien de dépendance significative vis-à-vis de ses fournisseurs ou sous-traitants.

En tant qu'éditeur de logiciels, l'essentiel des charges d'exploitation est constitué des frais de personnel (67,3 % des charges d'exploitation au 31/12/2009).

Les achats de marchandises, de matières premières et les autres approvisionnements représentent 1,2 % des charges d'exploitation de la Société. La part des autres achats et charges externes s'élève à 27,7 %. Ce dernier poste est en grande partie composé des prestations de sous-traitance (maintenance, Recherche et Développement) et des honoraires versés (marketing, expertise comptable, commissariat aux comptes, etc.).

5.1.2. RISQUES LIES A LA CONCURRENCE

De par son positionnement unique en matière de cross-media, WEDIA est confrontée à une concurrence limitée.

Néanmoins, WEDIA ne peut exclure que les acteurs de la publication éditoriale et/ou les spécialistes du Web se positionnent un jour sur le segment de marché du cross-media. L'entrée de ces nouveaux concurrents pourrait entraîner une diminution des parts de marché et du nombre de clients de la Société.

WEDIA estime disposer de nombreux atouts, tant en termes d'expérience que d'expertise technologique, pour réagir de manière efficace aux évolutions concurrentielles de son marché.

5.1.3. RISQUES LIES A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

La Société envisage, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de poursuivre l'acquisition de structures existantes sur une base sélective.

La Société ne peut garantir que les acquisitions auxquelles elle procèdera se révéleront être systématiquement créatrices de valeur. Cette stratégie d'acquisition pourrait exiger une attention importante de la part de l'équipe dirigeante et requérir des capitaux importants. Ces opérations peuvent occasionner des coûts supplémentaires en termes de gestion.

5.1.4. RISQUES LIES AUX DEPARTS DES HOMMES CLES DE LA SOCIETE

Les succès de la Société reposent en grande partie sur la qualité et l'implication des dirigeants, en particulier de Messieurs Nicolas BOUTET, Bertrand DIENIS et Olivier GRENET, de leurs collaborateurs et de l'équipe qui a été constituée.

La Société est dépendante des capacités de management et du savoir faire technique de ceux-ci.

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s)-clé(s), elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération passée et présente de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

5.1.5. RISQUES SOCIAUX

La Société considère qu'elle n'est pas exposée à des risques sociaux en particulier.

WEDIA n'a connu aucun jour de grève depuis sa création.

5.1.6. RISQUES TECHNOLOGIQUES

La Société a établi des accords de partenariat « OEM » (Original Equipment Manufacturer) avec QUARK et ADOBE, fournisseurs de logiciels et de solutions de publication. WEDIA intègre leurs briques technologiques dans les solutions qu'elle propose à ses clients.

La Société n'exclut pas la possibilité que ces acteurs puissent un jour développer des technologies concurrentes ou similaires à son offre. Cela pourrait alors avoir un impact négatif sur sa stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur ses perspectives de développement.

5.1.7. RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société n'estime pas subir de lien de dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers, nouveaux procédés de fabrication.

La politique de la Société en matière de recherche et développement, brevets, licences est décrite au paragraphe 12.

5.2. RISQUES DE LIQUIDITE

La Société, de par ses financements existants et sa trésorerie, estime ne pas être confrontée à un risque de liquidité significatif, et être en mesure de faire face à ses échéances à 12 mois.

A date du présent Offering Circular, WEDIA n'a plus aucune dette financière. L'unique emprunt bancaire de la Société, dont le montant brut s'élevait à 439 K€ au 31/12/2009, a été entièrement remboursé par anticipation en mai 2010. A cette même date, les disponibilités de la Société s'élèvent à environ 2 824 K€, contre 2 276 K€ au 31/12/2009.

Les disponibilités sont placées en compte à terme et en SICAV de trésorerie.

5.3. RISQUES DE MARCHE

5.3.1. RISQUE DE TAUX

La Société n'a pas contracté d'emprunt à taux variable et n'est par conséquent pas soumise au risque de taux.

5.3.2. RISQUE DE CHANGE

La Société réalise la totalité de son chiffre d'affaires en France et paye la totalité de ses dépenses en euros. Elle n'est par conséquent pas exposée au risque de change.

5.3.3. RISQUE SUR ACTIONS

La Société ne détient pas de participations dans des sociétés cotées et n'est par conséquent exposée à aucun risque sur actions.

5.4. RISQUES JURIDIQUES

5.4.1. LITIGES EN COURS ET FAITS EXCEPTIONNELS

A date du présent Offering Circular, il existe un unique litige de nature commerciale avec le Groupe PSA. La Société a provisionné ce litige à hauteur de 60 % de la créance, soit 320 K€, dans les comptes de l'exercice 2008. Au 31/12/2009, le montant de la provision s'élève à 280 K€.

En dehors de ce litige, à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance,

qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

5.5. RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Du fait de la nature de l'activité de WEDIA, il n'existe pas de risques industriels et/ou environnementaux susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, les résultats de la Société.

5.6. ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

En matière d'assurance, la politique générale de WEDIA est de couvrir systématiquement tous les risques inhérents à son métier lorsqu'ils peuvent l'être.

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Montants des garanties
TEMERIS	Assurance Responsabilité Civile	<p>DOMMAGES AVANT LIVRAISON OU AVANT ACHEVEMENT DES TRAVAUX</p> <p>Dommmages corporels, dommages matériels et dommages immatériels confondus par sinistre dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faute inexcusable tous dommages confondus : <ul style="list-style-type: none"> - Par année d'assurance - Et avec un maximum par sinistre • Atteinte à l'environnement tous dommages confondus <ul style="list-style-type: none"> - Par année d'assurance - Et avec un maximum par sinistre • Dommages matériels, dommages immatériels consécutifs confondus par sinistre dont activités extérieures : <ul style="list-style-type: none"> - Incendie, explosion, action de l'eau par sinistre, dommages aux existants par sinistre <ul style="list-style-type: none"> o Dont vol commis par préposés par année d'assurance o Dont dommages matériels subis par les préposés par sinistre 	<p>6 100 000 €</p> <p>762 500 €</p> <p>152 500 €</p> <p>305 000 €</p> <p>152 500 €</p> <p>1 000 000 €</p> <p>305 000 €</p> <p>305 000 €</p> <p>30 500 €</p> <p>15 250 €</p>
		<p>RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE & APRES LIVRAISON</p> <p>Dommmages corporels, dommages matériels et dommages immatériels confondus par année d'assurance dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages matériels et immatériels par année d'assurance • Dommages immatériels non consécutifs par année d'assurance • Biens confiés par année d'assurance 	<p>1 500 000 €</p> <p>1 500 000 €</p> <p>1 000 000 €</p> <p>300 000 €</p>

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Montants des garanties
TEMERIS	Assurance Multirisques Bureaux	DOMMAGES MATERIELS	Valeurs de reconstruction à neuf
		<ul style="list-style-type: none"> Bâtiments appartenant à l'assuré Contenu professionnel Marchandises 	400 000 € 152 449 €
		<ul style="list-style-type: none"> Aménagements 	230 € par m ² déclarés
		<ul style="list-style-type: none"> Objets de valeur 	30 % du montant garantie au titre du contenu professionnel
		VOL	
		<ul style="list-style-type: none"> Vol des valeurs en meubles fermés à clef Vol des valeurs en coffre Transport de fonds 	3,05 fois l'indice 15 fois l'indice 8 fois l'indice
		MATERIELS INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES	
		<ul style="list-style-type: none"> Matériels 	250 000 €
		<ul style="list-style-type: none"> Frais de reconstitution des médias 	25 % du montant du capital couvert au titre du matériel informatique
<ul style="list-style-type: none"> Frais supplémentaires 	25 % du montant du capital couvert au titre du matériel informatique		
FRAIS SUPPLEMENTAIRES D'EXPLOITATION			
<ul style="list-style-type: none"> Frais supplémentaires d'exploitation Période d'indemnisation 	750 000 € 12 mois maximum		

WEDIA a également mis en place des contrats d'assurance de type « homme clé » couvrants le décès ou l'invalidité permanente ou partielle des personnes suivantes :

- **Nicolas BOUTET** (Président Directeur Général) à hauteur de 500 000 €, au bénéfice de la Société ;
- **Bertrand DIENIS** (Directeur des Opérations) à hauteur de 500 000 €, au bénéfice de la Société ;
- **Olivier GRENET** (Directeur de la R&D) à hauteur de 500 000 €, au bénéfice de la Société.

5.7. RISQUES LIES A LA COTATION DE LA SOCIETE SUR NYSE ALTERNEXT

5.7.1. ADMISSION A LA COTE D'UN MARCHÉ NON REGLEMENTE

Les titres faisant l'objet de la présente admission sur NYSE Alternext ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront pas des garanties correspondantes.

Par ailleurs, la nature de l'opération réalisée n'implique pas le respect des règles de l'appel public à l'épargne.

En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites respectivement aux paragraphes 1.5 et 22.2.3 et 22.2.4 du présent Offering Circular.

5.7.2. ABSENCE DE COTATION PREALABLE ET RISQUE DE LIQUIDITE LIMITEE

Les actions de la Société n'ont fait l'objet d'aucune cotation avant son introduction en Bourse. Il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour les actions ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera.

Le prix des actions de la Société, dans le cadre de son introduction en Bourse, sera déterminé sur le fondement de critères qui peuvent ne pas correspondre aux performances futures des cours. Le cours qui s'établira postérieurement à l'introduction en Bourse est susceptible de varier significativement par rapport à ce prix. Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, la liquidité et le cours des actions pourraient en être affectés.

6. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

6.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

6.1.1. DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE

La dénomination sociale de la Société est : WEDIA.

6.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 433 103 595.

6.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE LA SOCIETE

La Société a été constituée le 17 septembre 2000 et immatriculée le 6 octobre 2000.

La Société, sauf prorogation ou dissolution anticipée, a une durée de vie de 99 ans qui a commencé à courir à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

6.1.4. SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE

Le siège social de WEDIA est situé au 62, boulevard Davout – 75020 Paris.

A la suite de la décision des actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 21 décembre 2006, la Société, constituée sous forme de Société par Actions Simplifiées, a été transformée en société anonyme, régie par les lois et règlements en vigueur, ainsi que par ses statuts.

6.1.5. HISTORIQUE DE LA SOCIETE

2000
2001

- Création de PLURIMIND par Nicolas BOUTET et Bertrand DIENIS. PLURIMIND propose aux entreprises et administrations des solutions de gestion internet / intranet.

2002
2003

- Acquisition de DATOX et SYNAPSE, deux éditeurs de logiciels spécialisés sur les marchés de la presse et des médias. SYNAPSE est absorbée par DATOX peu de temps après l'opération.
- Enrichissement de l'offre avec le lancement du logiciel Open3, solution éditoriale réalisée autour d'Adobe InDesign CS2 et de Flex.

2004

- Ouverture des bureaux espagnols à Madrid (DATOX IBERICA, qui deviendra WEDIA SPAIN)
- Elargissement de l'offre du Groupe selon 2 axes :
 - Le développement sur les médias numériques (web)
 - Le développement hors média (entreprise)
- Rachat d'EUROCORTEX à la barre du Tribunal. Cette société est spécialisée dans les solutions logicielles pour les médias (positionnement numérique).

- 2005
 - DATOX et DATOX IBERICA deviennent WEDIA.
 - La société EUROCORTX est cédée à ses dirigeants en l'absence de synergie opérationnelle et financière.

- 2006
 - PLURIMIND fusionne avec WEDIA (ex-DATOX)
 - Rapprochement avec NOHETO, éditeur de logiciels de gestion de contenus sur Internet.
 - Levée de fonds de 1,5 M€, combinée avec le rachat de la société NOHETO.

- 2007
 - Finalisation de la fusion entre WEDIA et NOHETO. Cette opération donne naissance au 1er éditeur de solutions de publication bi-média.

- 2008
 - Le rapprochement des offres WEDIA et NOHETO permet le développement et le lancement de NOHETO Open4, première solution de publication cross-media du marché.

- 2009
 - WEDIA lève 2,6 millions d'euros pour accélérer sa croissance sur le marché des logiciels de publication cross-média. Cette opération de levée de fonds privés est notamment réalisée auprès de BNP PARIBAS PRIVATE EQUITY et de X-ANGE PRIVATE EQUITY.
 - WEDIA lance WEDIA EXPRESSO, plate-forme éditoriale disponible en mode SaaS (Software as a Service) dédiée aux professionnels du marketing et de la communication.

- 2010
 - WEDIA sort son livre blanc intitulé « Publication cross-média : donner de la valeur à ses contenus ». Cet ouvrage s'appuie sur les conclusions du 1er Observatoire de la Publication cross-média, réalisé en 2009, et sur l'expertise de WEDIA en matière de publication de contenu multi canal.

6.2. INVESTISSEMENTS

6.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES

Les seuls investissements significatifs réalisés par la Société sont affectés à la Recherche et Développement (R&D). Le détail de la politique de WEDIA en matière de R&D est présenté au § 12.1 du présent document.

6.2.2. INVESTISSEMENTS EN COURS

Les seuls investissements en cours sont liés à la politique de R&D de la Société.

Sur le premier semestre de l'exercice en cours (2010), qui clôture le 31/12/2010, le montant des charges de R&D devrait s'établir autour de 400 K€.

6.2.3. INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES

En dehors des investissements en R&D, WEDIA ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements organiques significatifs pour les années à venir.

A date du présent document, aucun engagement ferme n'a été pris par la Société.

7. APERÇU DES ACTIVITES

7.1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

7.1.1. LE METIER DE WEDIA

WEDIA est une société de droit français dont le métier est l'édition de logiciels de gestion de contenu et de publication cross-media pour les professionnels de la communication, du marketing et de la presse.

Les procédés du cross-média permettent de gérer, décliner et valoriser les contenus des annonceurs sur plusieurs médias (web, papier, internet mobile) tout en assurant l'interaction et la mise en réseau de ces supports.

La Société propose trois offres constituées de plusieurs suites logicielles et services en ligne (en mode SaaS) particulièrement innovants :

- **WEDIA CROSSMEDIA** : WEDIA CROSSMEDIA est une solution complète de gestion de contenu et de publication cross-média. Cette plate-forme collaborative permet de planifier, organiser et gérer la publication cross-média (numérique et papier) des contenus du marketing et de la communication et des rédactions de presse.
- **WEDIA EXPRESSO** : WEDIA EXPRESSO est une solution « Web to Print » dédiée aux professionnels du marketing et de la communication. Cette plate-forme déployée en mode SaaS permet de gérer en ligne les publications papier de l'entreprise.
- **WEDIA ADSME** : WEDIA ADSME est un service en ligne d'impression dynamique de pages web qui s'adresse aux marques éditrices de sites web soucieuses d'offrir à leurs internautes des impressions en qualité magazine. L'offre WEDIA ADSME révolutionne le monde de l'impression de contenus web grâce à des fonctions d'impression et de lecture simples et efficaces.

Ces solutions, particulièrement innovantes, ont été conçues en respectant deux axes majeurs :

- Augmenter l'exposition d'un même contenu grâce à l'approche cross-media ;
- Optimiser les tâches de publication et de scénarisation des contenus grâce à l'utilisation d'outils simples et ergonomiques.

L'expertise de WEDIA repose sur une expérience de près de 30 ans dans le domaine des systèmes éditoriaux papier pour la presse, et de 10 ans dans les domaines de la gestion de contenus dans le Web et le e-commerce.

Leader de la publication multi-supports en France, WEDIA s'impose comme le partenaire privilégié des entreprises et des groupes de presse qui souhaitent donner de la valeur à leurs contenus et faire de la convergence des médias un atout.

La Société est soutenue par OSEO et a reçu le Prix 01 Informatique de la jeune entreprise High Tech de l'année en 2001. L'offre NOHETO (renommée WEDIA CROSSMEDIA) a également été lauréate du concours national des entreprises de technologies innovante en 2000 (Ministère de la Recherche).

7.1.2. LE CROSS-MEDIA

➤ Présentation du cross-média

L'approche cross-media consiste à gérer, décliner et valoriser les contenus des annonceurs sur plusieurs médias (web, papier, internet mobile).

Les enjeux stratégiques et économiques associés au cross-media sont distincts d'un métier à l'autre mais s'expriment dans tous les secteurs d'activités.

La première signification du terme cross-media fait référence au « cross-media publishing » qui consiste à projeter des contenus (image, texte, son, vidéo, etc.) dans différents modèles de mise en page papier ou numériques utilisés dans la production de journaux, de magazines, de sites internet, de CD ROM ou de portails mobiles, etc.

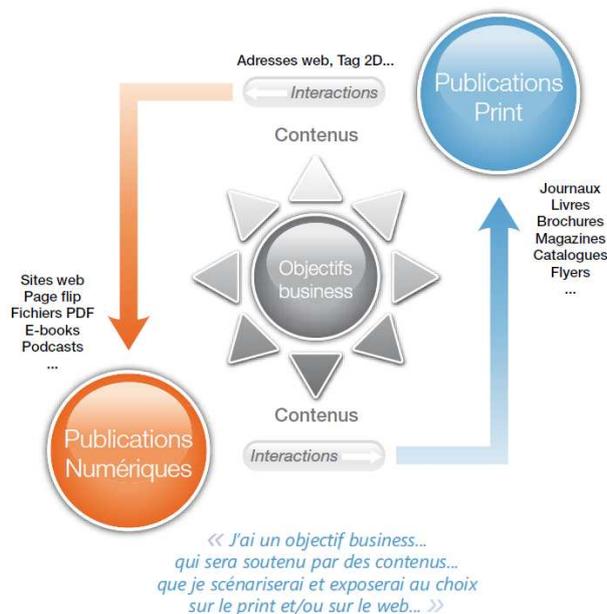
Le cross-media intègre donc, outre le support traditionnel papier, les nouveaux formats numériques que sont l'internet, le web mobile ou l'ePaper.

Au-delà du concept de publication multi supports, le cross-media formalise le principe de mise en réseau des différents médias. Dès lors l'enjeu stratégique du cross-media est de faire naître des interactions et des synergies entre les différents supports de publication, afin de répondre aux nouveaux usages de consommation de l'information et de générer de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

L'approche cross-media suggère donc une interaction synchrone ou asynchrone assez large entre les différents médias. Ce processus technique ne doit pas être confondu avec le cross-media publicitaire (ou la capacité à utiliser conjointement plusieurs médias pour mieux adresser une cible) même si les objectifs sont parfois similaires, ni avec le multimédia qui concentre le son, le texte et la vidéo sur un seul support digital (DVD, CD ROM) et dont l'interactivité avec le reste des médias est souvent très limitée.

La dynamique du cross-media

Source : WEDIA



➤ Les différents stades de maturité du cross-média

L'approche cross-media peut prendre des formes de développement différentes en fonction des groupes de presse et des entreprises qui l'abordent.

Sur la base de son expérience, WEDIA a créé un référentiel commun de mesure afin de permettre aux entreprises de situer leur niveau de maturité en matière de publication multicanal. La Société a mis en place une échelle de mesure allant de 1 à 5 :

▪ **Cross-media 1.0 – Réplication**

Les mêmes contenus sont projetés sur différents supports sans modification substantielle. Si cette continuité entre médias est certes favorisée par leurs affinités – ils sont en effet susceptibles de partager à l'identique tout type de contenu – cette réplication des contenus ne profite pas pleinement des contextes spécifiques de chaque média et des usages qui en sont faits.

Exemples

- Un article et une photo de manifestation locale édités sur un journal papier et mis en ligne à l'identique sur le web.
- Le journal de 20h00 « podcasté » sur le site web de la chaîne.

▪ **Cross-media 2.0 – Déclinaison**

A ce stade de maturité, l'information n'est pas reprise à l'identique mais déclinée sur les différents supports médias. Les contenus sont scénarisés différemment sur le papier, le web et l'internet mobile en fonction du média cible.

Evolution des exemples précédents (1.0)

- L'article et la photo édités sur le journal papier deviennent un article web complété de liens « voir aussi » (articles sur le même sujet, dans la même rubrique, du même auteur) et d'un diaporama sur le web.
- Le journal de 20h00 podcasté est indexé pour être visualisé par séquence sur le web.

▪ **Cross-media 3.0 – Convergence**

L'information est structurée pour se compléter sur différents médias. Au-delà de délivrer une information, chaque média attire le lecteur vers un média complémentaire. La frontière qui sépare médias papier et numériques devient alors floue puisque le consommateur est invité à passer de l'un à l'autre. Le développement des usages du mobile, du livre électronique et de la télévision sur mobile associé aux fonctions téléphoniques et à l'accès internet favorisent nettement ce type de liens.

Evolution des exemples précédents (2.0)

- Les lecteurs de la zone de vie considérée ont été informés par SMS de l'article sur la manifestation locale. Ils retrouvent dans l'édition papier l'article et la photo, et sont invités à consulter en ligne le diaporama et peuvent, sur sélection dans le diaporama, commander le tirage papier de la photo retenue.
- Le journal de 20h00 invite les téléspectateurs à consulter le site web de la chaîne sur lequel seront visualisables les « rushes » (épreuves de tournage) des sujets diffusés en direct.

▪ **Cross-media 4.0 – Interaction**

Cette déclinaison regroupe les trois premiers stades auxquels s'ajoute la notion de « User Generated Content ». Chaque consommateur d'information se constitue son propre environnement cross-media, accède à l'information en suivant son propre chemin et interagit pour enrichir le contenu publié, le nourrir de sa propre expérience.

Evolution des exemples précédents (3.0)

- Les lecteurs ont été à l'initiative de la couverture par le journal de la manifestation locale (annonce de l'événement saisie en ligne, intérêt des lecteurs pour la couverture de cet événement confirmé par sondage web), pendant et après la manifestation, certains d'entre eux ont alimenté le journal en texte, photos et

vidéos et à l'article en ligne est associée une zone de partage (forum, photos, wiki, etc.) dans laquelle les lecteurs vont poursuivre la couverture médiatique ...

- A l'instar de ce que propose JOOST, créée par les fondateurs de SKYPE, les séquences du journal de 20h00 diffusées sur le web peuvent être commentées en live par les spectateurs et ces commentaires partagés en temps réel dans le même esprit que celui de TWITTER.

▪ **Cross-media 5.0 – On demand**

Le cross-média 5.0 représente l'ère du « à la demande ». Ainsi, dans ce stade ultime du référentiel cross-média, la publication ne sera plus à la charge de l'éditeur de contenus (annonceur ou entreprise média) mais directement prise en charge par l'internaute consommateur qui organisera et personnalisera ses propres publications.

Dans le monde du « print », le cross-média 5.0 sera marqué par l'essor des services ADSME, service par lequel chacun peut se constituer, à la demande, son propre journal, son catalogue voyage, les fiches produits de ses futurs achats à télécharger sur son support (Google Reader ou iPad).

Dans le monde numérique, le cross-média 5.0 verra l'avènement d'applications riches (sur le poste client) ou embarquées (Smartphone, eReader, tablet PC) capables d'agréger et de publier des données média ou commerciales en fonction des attentes, des goûts et du contexte du consommateur.

7.1.3. L'OFFRE DE WEDIA

➤ WEDIA CROSSMEDIA

Première plate-forme de gestion de contenu et de publication cross-média, l'offre WEDIA CROSSMEDIA est conçue pour gérer, décliner, scénariser et valoriser des contenus sur plusieurs médias à la fois, qu'ils soient papier ou numériques.

WEDIA CROSSMEDIA est articulée autour d'une gestion de contenu nativement cross-média, permettant grâce à un référentiel unique, d'organiser, structurer et rechercher du texte, des images, des photos, des vidéos et des articles. Cette gestion est réalisée au travers de fonctions collaboratives et de workflows permettant de positionner les contenus sur les agendas de sujets, des plannings de tâches ou des plannings de campagnes. Un tableau de bord offre une visibilité sur tous les contenus (et leurs statuts) gérés dans le référentiel ainsi que des indicateurs de performance.



Cette gestion de contenu est complétée par des fonctionnalités de publication cross-média (support papier, web, blog, réseaux sociaux, mobile, e-paper...).

Pour la chaîne de publication papier, outre les fonctionnalités de chemin de fer numérique, elle repose sur les outils standards de mise en page Quark Xpress et Adobe InDesign.

Pour les publications numériques, la plate-forme propose des fonctionnalités avancées et intuitives d'animation des pages clés et de personnalisation des contenus, avec une gestion aisée des problématiques multisites, multimarques, multilingues et e-commerce.

WEDIA CROSSMEDIA adresse, à travers ses différentes approches tarifaires (dont une version gratuite d'entrée de gamme) et une offre en ligne (Cloud Computing), les directions Marketing & Communication des entreprises de plus de 500 salariés.

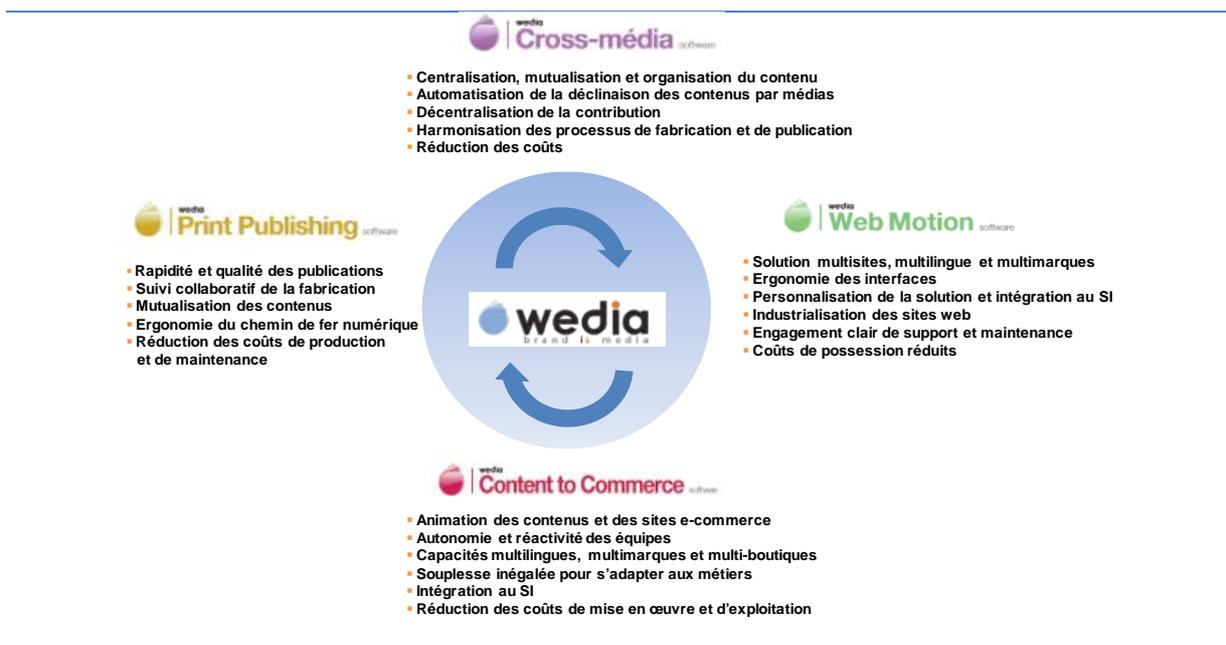
Son déploiement s'inscrit dans un projet de service avec une intégration à « l'existant » de l'entreprise (CRM, PIM, DAM, etc.).

La suite logicielle WEDIA CROSSMEDIA est composée de quatre modules autonomes et complémentaires permettant de scénariser les diffusions selon les supports de publication cible :

- **Cross-média Software** : plate-forme intégrée de gestion de contenus et de publication cross-média. Elle permet de gérer, de décliner, de scénariser et de valoriser des contenus sur plusieurs médias à la fois. Cross-média Software s'adresse aux métiers de la communication d'entreprise, du marketing et de la presse.
- **Web Motion Software** : logiciel ergonomique de gestion de contenu web multisites, multimarques et multilingue. Il permet de gérer, depuis une interface unique, de nombreux sites globaux (site groupe – site marque) et locaux (site pays – site entité). Web Motion Software a été conçu pour les professionnels de la communication d'entreprise, du marketing et de la presse.
- **Content to Commerce Software** : logiciel unique permettant de gérer des sites mêlant une gestion de contenu riche et une solution de e-Commerce complète. Cet outil offre des capacités multisites, multilingues et multidevises. Le logiciel Content to Commerce s'adresse aux équipes marketing et commerciales des entreprises.
- **Print Publishing Software** : logiciel doté d'un système éditorial collaboratif qui organise, automatise et facilite le travail des équipes qui éditent, corrigent, valident et mettent en page l'ensemble des publications. Print Publishing Software a été conçu pour s'adapter aux exigences des journaux, magazines, agences de communication et directions marketing/communication des grands groupes.

L'offre WEDIA CROSSMEDIA

Source: WEDIA



En accompagnement de l'offre WEDIA CROSSMEDIA, la Société propose toute une gamme de services à forte valeur ajoutée :

- Formations ;
- Conseil en gestion de contenu cross-média ;
- Ateliers de conception Time-to-Content (méthodologies de conduite de projet) ;
- Coordination ergonomique et charte graphique avec les agences ;
- Accompagnement de projet ;
- Revue de code et optimisation ;
- Assistance au déploiement ;
- Assistance mise en production ;
- Statistiques et mesure de la performance ;
- Maintenance et support.

➔ WEDIA EXPRESSO (<http://expresso.wedia.fr/>)

L'offre EXPRESSO est un service « Web to Print » qui permet aux entreprises de créer et modifier en ligne leurs documentations commerciales: affiches, prospectus, brochures, dépliant, plaquette, fiches produit, etc.

L'outil est également capable de créer des supports commerciaux dont la réalisation en ligne est normalement très complexe comme les catalogues produits.

EXPRESSO donne les moyens, à une personne non experte, de piloter toutes les étapes de la création à la publication des supports papiers en quelques clics. Cette solution innovante est en rupture par rapport aux processus en place (agences de communication, studio PAO, échanges mail).



Dotée d'une interface ludique et ergonomique, WEDIA EXPRESSO facilite le travail de modification et de suivi des publications papiers. Grâce à sa démarche simple et intuitive, la plate-forme permet à l'utilisateur de construire le chemin de fer de sa documentation, de modifier la position des blocs, d'allouer des pages à ses collaborateurs et de suivre en temps réel l'avancement de ses projets.



Seul outil du marché compatible à la fois avec Adobe InDesign® et Quark Xpress®, WEDIA garantit une réduction des coûts et des délais de conception jusqu'à 30%.

➤ WEDIA ADSME (www.adsme.com)

Fin 2009, WEDIA a lancé l'offre ADSME, service en ligne d'impression dynamique de pages web qui s'adresse aux marques éditrices de sites web soucieuses d'offrir à leurs internautes des impressions en qualité magazine.

Ce service de Point-of-Print permet à n'importe quel site web de proposer aux internautes, en substitution de la fonction standard d'impression du web, une fonctionnalité d'impression ou de lecture exceptionnelle.

En effet, l'impression standard du contenu est remplacée par une impression PDF avec une mise en page de type magazine (haute qualité).



Cette révolution dans l'impression de contenus web présente une double promesse de valeur : l'émergence d'un nouveau support publicitaire (insertion d'encarts publicitaires dans les PDF) et la certitude de prolonger efficacement, off line, l'expérience on line des internautes.

ADSME adresse donc l'ensemble des sites web avec une double approche : les sites d'information (media, blogs) pour lesquels ce nouveau support publicitaire, pérenne et de qualité, présente des potentiels de revenus conséquents, et les sites marchands pour lesquels ADSME favorise le taux de conversion et facilite le « research online purchase offline ».

7.1.4. LE MODELE ECONOMIQUE DE WEDIA

Le modèle économique de WEDIA est celui d'un éditeur de logiciels. Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

- Activité de vente de licences (environ 15 % du chiffre d'affaires net au 31/12/2009 contre 24 % un an plus tôt) ;
- Activité de réalisation de prestations de maintenance (environ 40 % vs. 27 %). Cette activité croît avec la base installée des licences et le taux de fidélisation des clients.
- Activité de prestations de services en régie ou au forfait (43 % vs. 47 %). Elle est sensible à 2 paramètres : le prix de vente des jours pour les prestations en régie et le taux de réalisation des forfaits.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires peut également être complété par une activité annexe de négoce de matériels et logiciels. Certains clients demandent à WEDIA de leur fournir des projets complets (logiciels et matériels tiers inclus).

7.1.5. LES CLIENTS DE WEDIA

WEDIA dispose d'un portefeuille clients de grande qualité et très diversifié.

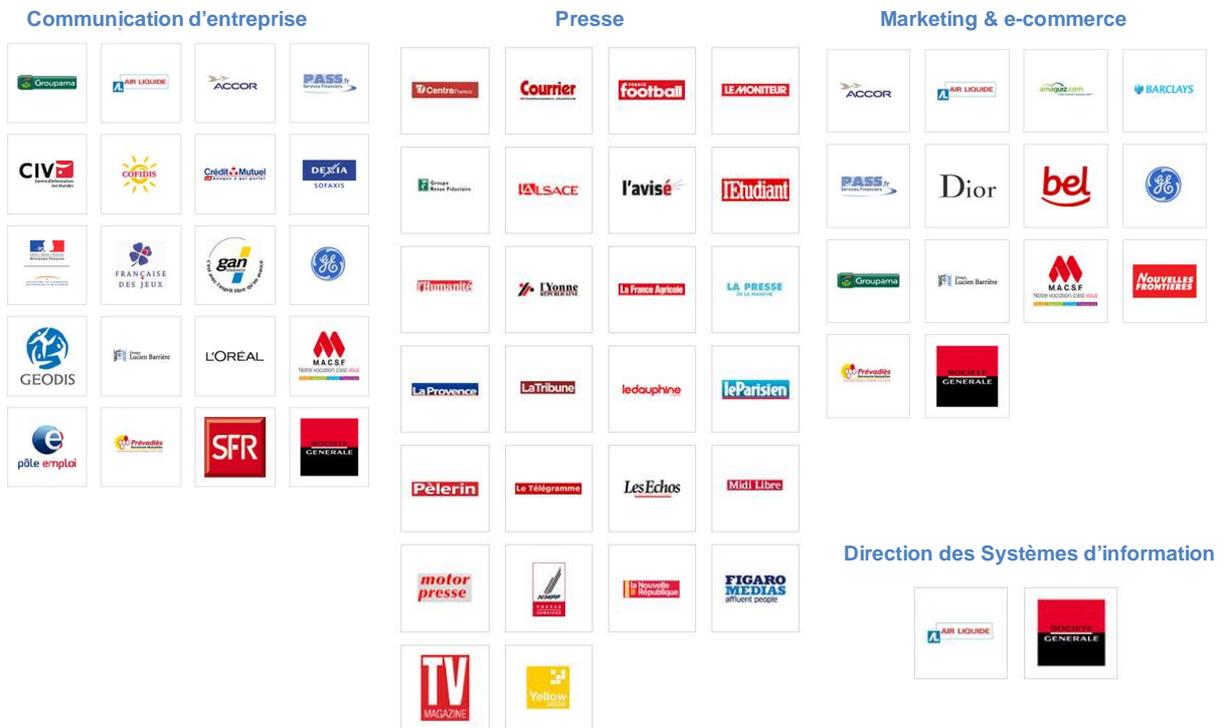
Cette diversité a été apportée suite à la fusion de NOHETO et de WEDIA. En effet, ce rapprochement n'a pas généré « d'overlap » au niveau des clients ; NOHETO étant focalisée sur la clientèle Web et « corporate » tandis que WEDIA gérait des comptes pour la presse.

Traditionnellement, la clientèle « corporate » fait appel aux agences de communication classiques pour gérer leurs campagnes. Cependant, l'expertise de WEDIA sur le cross-media intéresse beaucoup de

grands comptes souhaitant mettre en place une campagne de communication plus professionnelle et surtout plus axée sur les nouveaux modes de communication.

Panel des clients de WEDIA

Source: WEDIA



7.1.6. LES PRINCIPAUX PARTENAIRES DE WEDIA

Les marchés sur lesquels WEDIA se positionne nécessitent une expertise technique forte. De plus, les acteurs doivent disposer d'une bonne reconnaissance au sein des environnements économiques que sont la presse et le web.

WEDIA a donc noué des partenariats stratégiques avec différents types d'acteurs :

Principaux partenaires de WEDIA

Source: WEDIA



7.2. PRESENTATION DU MARCHÉ DE WEDIA

7.2.1. LES LOGICIELS ET SERVICES EN FRANCE

➤ Présentation générale

WEDIA intervient sur le marché français des Logiciels et Services informatiques, évalué par SYNTEC INFORMATIQUE à 42 Mds€ en 2009.

Ce marché a vu sa taille multipliée par 5 en 20 ans et enregistre une croissance moyenne annuelle plus de 3 fois supérieure au PIB national.

L'industrie des Logiciels et Services compte 21 400 entreprises et emploie 365 000 collaborateurs. Les sociétés de conseil et de services informatiques sont les plus représentées au sein de cette industrie (57% de l'ensemble des acteurs du marché) devant les éditeurs (29%) et les sociétés de conseil en technologies (14%).

➤ Bilan 2009

Dans un contexte économique particulièrement dégradé, le marché français des Logiciels et des Services informatiques a enregistré une décroissance de 4 % en 2009, après quatre années consécutives de hausses supérieures à 5 % (source : SYNTEC INFORMATIQUE).

L'évolution par branche de métiers la suivante :

- Conseil et services informatiques : - 4 % ;
- Conseil en technologie : - 7 % ;
- Edition de logiciels : - 2,5 %.

Le marché a comme prévu été impacté par la chute des investissements IT en France (-7,7%) qui s'est matérialisée par un gel partiel des projets, l'allongement des cycles de décision et une très forte pression sur les prix.

➤ Perspectives 2010

L'année 2010 devrait être marquée par la sortie de crise du marché français des Logiciels et Services.

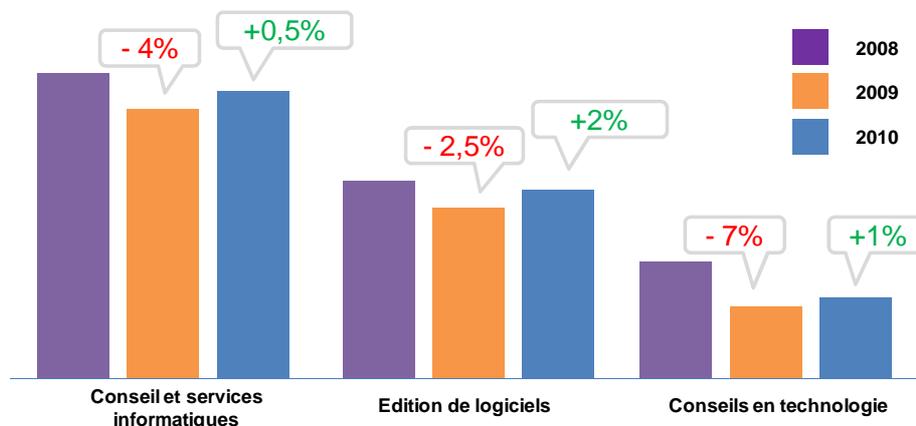
SYNTEC INFORMATIQUE table sur une croissance annuelle autour de 1 %. Les niveaux de croissance resteront inférieurs aux niveaux d'avant-crise.

Les perspectives par branche de métiers sont les suivantes :

- Conseil et services informatiques : + 0,5 % ;
- Conseil en technologie : + 1 % ;
- Edition de logiciels : + 2 %.

Evolution du chiffre d'affaires total du secteur Logiciels & Services (2008-2010e)

Source: SYNTEC INFORMATIQUE



7.2.2. LA GESTION DE CONTENU

➤ Présentation

En tant que spécialiste du cross-média, WEDIA adresse le marché de la gestion de contenu d'entreprise ou « ECM » (Entreprise Content Management).

Au sens large, l'ECM englobe une multitude d'outils et de solutions utilisés par l'entreprise pour gérer aussi bien les documents statiques dits « contenus non structurés » (audio/vidéo, bureautiques, graphiques, etc.) que les documents dynamiques (Web notamment) dits « contenus structurés » (textes, images, etc.).

Néanmoins, dans la pratique, la première catégorie de contenus est généralement gérée par les solutions de GED (Gestion Electronique de Documents) alors que la seconde est davantage traitée par les solutions ECM.

Les outils de gestion de contenu web, ou WCM (Web Content Management), dont l'apparition est plutôt récente compte tenu de l'émergence des technologies internet, sont souvent désignés par le terme « CMS » (Content Management System).

➤ Le marché mondial de l'ECM

Estimé à 3,5 Mds USD en 2009, le marché de l'ECM est un marché mondial très prometteur. Ce marché devrait représenter 10,3 Mds USD en 2015 (source : WINTERGREEN RESEARCH).

Au sein de ce vaste marché, la gestion de contenu web (WCM) représente à elle seule 635 M USD et atteindra un volume d'affaires estimé à 1,4 Mds USD en 2015 par le cabinet d'études américain.

7.3. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

7.3.1. LES CONCURRENTS SUR L'OFFRE WEDIA CROSSMEDIA

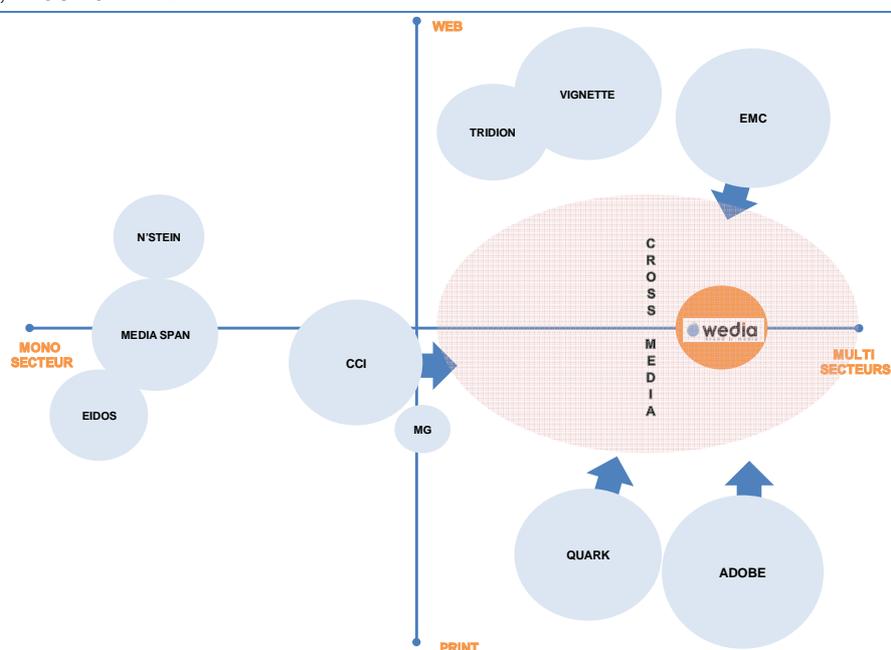
La concurrence de WEDIA reste limitée sur le segment du cross-média. Elle est composée de deux principaux types de compétiteurs :

- **Les spécialistes de la publication papier** (une trentaine d'acteurs dans le monde), essentiellement cantonnés au large secteur de la presse ;
- **Les spécialistes du Web** (plusieurs dizaines d'acteurs) qui n'ont pas de compétences en publication (« print »).

De par son positionnement unique en matière de cross-média et de publication papier, WEDIA dispose d'un avantage concurrentiel certain. La Société est aujourd'hui le seul acteur à proposer une offre globale de cross-média.

Les forces en présence

Source : WEDIA, ATOU CAPITAL



Trois compétiteurs émergent au regard de leur taille significative et de leur positionnement qui pourrait peu à peu se rapprocher de celui de WEDIA :

- **EMC (US)** : EMC est le leader mondial du développement et de la fourniture de technologies et de solutions d'infrastructures d'informations permettant aux entreprises de toutes tailles de valoriser au maximum leurs informations. EMC propose une offre particulièrement large qui englobe entre autres une gamme de logiciels permettant de traiter des problématiques telles que l'archivage, la sauvegarde et la restauration, la continuité d'activité et la disponibilité, la collaboration, la gestion de contenu, la mobilité et la migration des données, la gestion des ressources et la virtualisation.
- **QUARK (US)** : QUARK fournit des solutions innovantes comprenant des logiciels de conception, de mise en page, de publication, de flux de production, de personnalisation, de

gestion de contenu et de commerce électronique leaders de l'industrie. L'offre de WEDIA intègre certaines briques technologiques (logiciels) de QUARK dans le cadre de partenariat OEM.

- **ADOBE (US)** : ADOBE est un éditeur de logiciels de communication et de collaboration. Les solutions les plus populaires sont ses logiciels graphiques InDesign, Acrobat, Photoshop, Flash et ses logiciels de montage vidéo Adobe Premiere Pro, After Effects. Tout comme QUARK, ADOBE est un fournisseur OEM de WEDIA.

7.3.2. LES CONCURRENTS SUR L'OFFRE WEDIA EXPRESSO

Sur l'offre EXPRESSO, WEDIA est confrontée à une concurrence composée de deux types de compétiteurs :

- **Les « pure players »** comme les sociétés OOPRINT et VISTAPRINT. Positionnés sur la publication des cartes de visite et de flyers, ces acteurs pourraient élargir leur domaine d'intervention en proposant de la publication de supports plus complexes (catalogue produits) ;
- **Les imprimeurs ou plate-formes d'impression** comme la société PRINTFLUX. A l'image du service EXPRESSO de WEDIA, ce concurrent propose une offre de publication qui remonte vers le client en « court-circuitant » les agences.

Les barrières à l'entrée de ce marché sont le volume (coût et robustesse de l'exploitation), l'ergonomie (facilité de prise en main et d'utilisation) et la richesse fonctionnelle de l'offre (un service unique pour tous les documents).

7.3.3. LES CONCURRENTS SUR L'OFFRE WEDIA ADSME

Sur le dernier marché adressé par WEDIA (impression de contenu web), la concurrence est naissante mais active. Les acteurs les plus présents sont les sociétés PRINTFRIENDLY, PRINTWHATYOULIKE, FORMATDYNAMICS et TABBLOID.

Par ailleurs, ce marché est indirectement concurrencé par les technologies web (HTML5, CSS) qui pourraient permettre à terme de restituer des mises en page proches de celles proposées par ADSME.

Les barrières à l'entrée qu'ADSME est en mesure de rapidement imposer sont la facilité de déploiement du service, la qualité de la mise en page (« template ») et les performances du service proposé (temps nécessaire pour générer les PDF, disponibilité).

8. ORGANIGRAMME

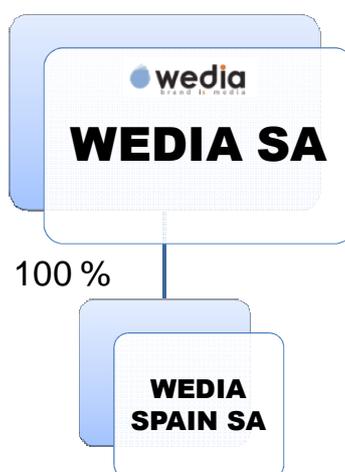
8.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE DE LA SOCIETE

La Société ne détient plus aucune filiale française depuis la fusion avec la société NOHETO, effectuée lors de l'exercice 2007. WEDIA reste toutefois l'actionnaire unique de la société WEDIA SPAIN SA, société de droit espagnol.

A date du présent document, l'organigramme juridique de la Société est le suivant :

Organigramme juridique de WEDIA

Source : WEDIA



8.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société	Activité	Chiffre d'affaires	Montant des capitaux propres	Résultat net
WEDIA SPAIN	Vente de logiciels et prestations d'intégration	106 K€	(101) K€	83 K€

WEDIA SPAIN (« WEDIA IBERICA »), qui a pour activité la commercialisation et l'intégration des logiciels, n'est pas consolidée compte tenu de sa taille non significative.

Le siège social de WEDIA SPAIN est situé en Espagne, à Madrid, au 102 Paseo de la Castellana.

9. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

9.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

9.1.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31/12/2009, date du dernier arrêté comptable, l'intégralité des immobilisations corporelles détenues par la Société est constitué des éléments du poste « Autres immobilisations corporelles » pour un montant net de 68 K€.

A cette même date, la Société ne détient aucun actif corporel de type « Terrains », « Constructions », « Installations Techniques, matériel et outillage industriel », « Immobilisations en cours » ou « Avances et acomptes ».

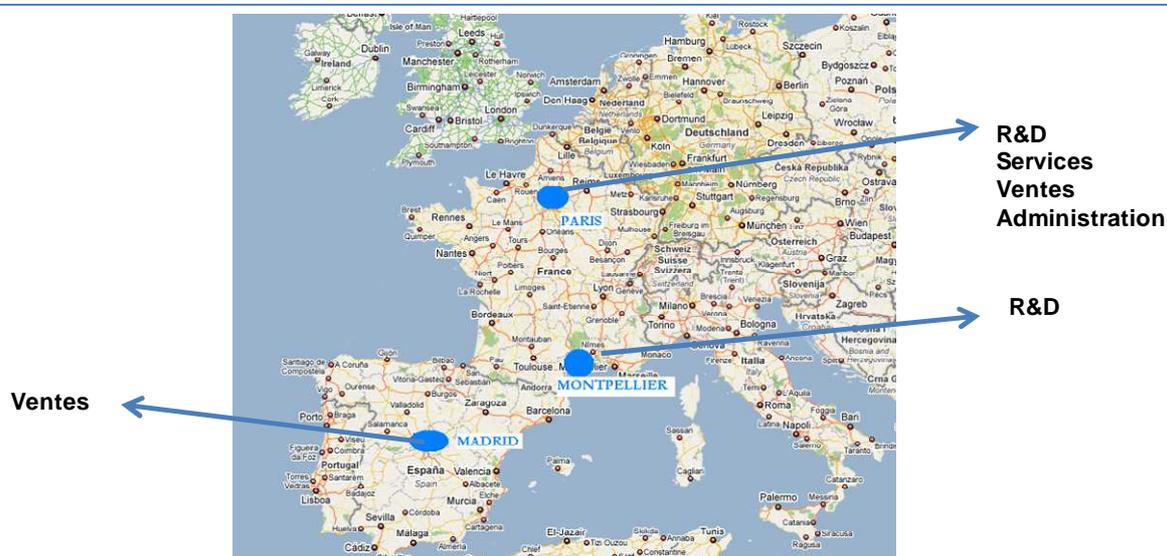
9.1.2. PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

La Société WEDIA n'est propriétaire d'aucun bien immobilier. L'ensemble des locaux occupés par la Société est loué.

Etablissements loués	Ville	Surface
Etablissement principal	Paris - 75020	680 m ²
Etablissement secondaire	Mauguio (Montpellier) - 34130	85 m ²

Implantations de WEDIA

Source : WEDIA, ATOUT CAPITAL



10. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

10.1. RESULTATS COMPARES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2008 ET LE 31 DECEMBRE 2009

En € - normes françaises - données auditées	31/12/2008	31/12/2009
Chiffre d'affaires	6 527 149	4 900 188
<i>Croissance du chiffre d'affaires en %</i>	+21,8 %	-24,9%
Résultat d'exploitation	147 681	104 811
<i>Marge d'exploitation</i>	2,3 %	2,1 %
Résultat financier	(130 270)	(38 122)
Résultat courant avant impôts	17 411	66 690
Résultat exceptionnel	(8 146)	51 132
Impôts sur les bénéfices	(400 331)	(9 607)
Résultat net	409 596	127 429
<i>Marge nette</i>	6,3 %	2,6 %

10.1.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Au titre de l'exercice 2009, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 4 900 K€ contre 6 527 K€ au 31/12/2008, soit un recul de 25 %.

La baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par la forte contraction des ventes de licences et de services qui ont chuté respectivement de 50 % et de 30 % au cours de l'exercice 2009. Le chiffre d'affaires Licences s'élève à 753 K€ contre 1 578 K€ un an plus tôt. Cette baisse résulte du contexte particulièrement morose lié à la crise.

Malgré une activité commerciale très dynamique, WEDIA a subi les effets du rallongement des cycles de ventes et de la baisse des investissements en logiciels des entreprises.

Le chiffre d'affaires en Prestations de services s'établit à 2 103 K€ contre 3 048 K€ au 31/12/2008. Cette contraction est principalement due à la baisse d'environ 40 % des ventes de « new services » déployés dans le cadre des nouvelles licences (installation, formation, etc.).

Sur la base installée, WEDIA préserve un niveau d'activité satisfaisant, à peine inférieur à celui de 2008 (-16 %). La Société a par ailleurs constaté une amélioration de son Taux Jour Moyen (TJM) qui s'élève désormais à environ 730 €.

Enfin, le chiffre d'affaires réalisé sur la Maintenance ressort à 1 938 K€ contre 1 767 K€ au 31/12/2008, soit une hausse d'environ 10 % qui résulte de l'élargissement de la base installée clients.

En 2009, la Société a réalisé ses premières ventes de services SaaS auprès des clients prestigieux tels que VEOLIA, SOCIETE GENERALE (client historique), AVISE, ANGIE et EREL. Le chiffre d'affaires réalisé sur ses services en ligne s'élève à environ 28 K€.

10.1.2.RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit à 105 K€ contre 148 K€ au terme de l'exercice 2008. Ce résultat tient compte d'un Crédit d'Impôt Recherche de 502 K€ comptabilisé au poste « Subventions d'Exploitation ».

La marge d'exploitation s'établit à 2,1 %, quasiment inchangée par rapport à celle de l'exercice 2008.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5 447 K€ (vs. 6 627 K€) pour un total de charges d'exploitation de 5 342 K€ (vs. 6 479 K€).

La réduction des charges d'exploitation (-33 %) entre 2008 et 2009 est la résultante de :

- La réduction des contrats de sous-traitance ;
- La réduction des charges de marketing ;
- La maîtrise des frais généraux.

10.1.3.RESULTAT NET

Au titre de l'exercice 2009, le résultat net de WEDIA s'établit à 127 K€, contre 410 K€ au 31/12/2008. La marge nette ressort à 2,6 % (vs. 6,3 %).

Le résultat financier de la Société s'est sensiblement amélioré suite au remboursement de l'emprunt obligataire et au placement de la trésorerie. Celui-ci s'établit à - 38 K€ en 2009 contre - 130 K€ en 2008.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 51 K€ (vs. - 8 K€ en 2008) du fait de la cession avec plus-value des parts de la Société dans TV TOURS. En effet, WEDIA a cédé sa participation de 5 % au capital de cette chaîne locale de Touraine.

10.2. BILANS COMPTABLES COMPARES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2008 ET LE 31 DECEMBRE 2009

Actif en € - normes françaises - données auditées	31/12/2008	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	3 841 242	3 890 397
Immobilisations corporelles	76 242	68 153
Immobilisations financières	152 223	107 223
Total actif immobilisé	4 069 706	4 065 772
Stocks et en-cours	0	0
Créances clients et comptes rattachés	1 983 812	1 297 655
Autres créances	1 501 406	1 296 339
Total créances	3 485 217	2 593 994
Valeurs Mobilières de Placement	327 786	2 791
Disponibilités	253 711	2 275 948
Charges constatées d'avance	42 325	229 485
Total actif circulant	4 109 039	5 102 217
Total actif	8 178 746	9 167 989

Passif en € - normes françaises - données auditées	31/12/2008	31/12/2009
Capital social	400 242	565 854
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 837 060	4 190 472
Réserve légale	40 024	56 585
Autres réserves	287 346	287 346
Report à nouveau	596 022	1 005 617
Résultat de l'exercice	409 596	127 429
Capitaux propres	3 570 289	6 223 304
Avances conditionnées	517 566	367 566
Autres fonds propres	517 566	367 566
Provisions pour risques et charges	156 876	0
Dettes financières	1 379 038	439 026
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	860 707	480 235
Dettes fiscales et sociales	1 167 443	996 495
Autres dettes	260 274	406 032
Produits constatés d'avance	266 553	245 331
Total dettes	3 934 014	2 567 119
Total passif	8 178 746	9 167 989

10.2.1.SITUATION FINANCIERE

Au terme de l'exercice 2009, WEDIA dispose d'une situation financière parfaitement saine.

Le total bilan s'établit à 9 168 K€ contre 8 179 K€ un an plus tôt. Au niveau de l'actif, ce montant se décompose entre l'actif immobilisé dont le montant net s'élève à 4 066 K€ et l'actif circulant à hauteur de 5 102 K€.

WEDIA dispose d'une trésorerie brute de 2 279 K€, décomposée de la façon suivante :

- Disponibilité : 2 276 K€ ;
- Valeurs Mobilières de Placement : 3 K€.

Les capitaux propres s'élèvent à 6 223 K€ contre 3 570 K€ au 31/12/2008.

Le total des dettes de 2 567 K€ se décompose comme suit :

- Dette financière : 439 K€ ;
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 480 K€ ;
- Dettes fiscales et sociales : 996 K€.

11. TRESORERIE ET CAPITAUX

11.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

En Euros	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total fonds propres
Au 31/12/2007	400 242	1 837 060	40 024	287 346	492 289	103 732	3 160 693
Affectation du résultat					+ 103 732	- 103 732	
Dividendes versés							
Augmentation de capital							
Résultats 2008						409 596	409 596
Autres mouvements							
Au 31/12/2008	400 242	1 837 060	40 024	287 346	596 022	409 596	3 570 289
Affectation du résultat					+ 409 596	- 409 596	
Dividendes versés							
Augmentation de capital du 17 juin 2009	165 612	2 454 369					2 619 981
Résultats 2009						127 429	127 429
Autres mouvements		-100 957	16 561				- 84 396
Au 31/12/2009	565 854	4 190 472	56 585	287 346	1 005 617	127 429	6 233 304

11.2. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS

11.2.1. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

A la date du présent document, la Société n'a aucune dette financière. Elle a remboursé, de manière anticipée, son unique emprunt bancaire en mai 2010. Il n'y pas d'autre passif financier.

Au 31/12/2009, date du dernier arrêté comptable, le total de la dette financière s'élevait à 439 K€. Ce montant correspond à l'encours de l'emprunt bancaire consenti à la Société et dont les principales caractéristiques étaient les suivantes :

- Banque : CAISSE D'EPARGNE ;
- Date d'octroi : 22/08/2007 ;
- Montant : 630 000 € ;
- Taux fixe : 5 % / an ;
- Périodicité : trimestrielle ;
- Type d'échéance : constante ;
- Durée : 7 ans.

Aucun covenant bancaire n'avait été mis en place.

Au 31/12/2008, l'ensemble de la dette financière s'établissait à 1 379 K€. Ce poste était constitué d'un emprunt obligataire convertible d'un montant de 841 K€, amorti depuis, et de la dette bancaire pour un montant de 538 K€.

11.2.2.EMPRUNT OBLIGATAIRE

Néant.

11.3. RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Néant.

11.4. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES, NECESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE

En raison du niveau de sa trésorerie actuelle, renforcé par la levée de fonds de 2,6 M€ de juin 2009, WEDIA n'a besoin d'aucune source de financement externe pour honorer ses engagements souscrits à ce jour.

12. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

12.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'innovation occupe une place importante dans le modèle de développement de WEDIA. La politique actuelle de la Société en matière de Recherche et Développement (R&D) consiste à poursuivre le développement de l'offre WEDIA CROSSMEDIA et des offres SaaS.

Les dépenses de R&D engagées au cours des 2 derniers exercices par WEDIA sont les suivantes :

En €	31/12/2008	31/12/2009	Variation
Dépenses de R&D	1 030 039	1 353 809	+31,4 %

12.2. BREVETS

Néant.

12.3. MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES

La Société est propriétaire d'une dizaine de marques déposées auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) : WEDIA, BRAND IS MEDIA, DATOX, TRIO, TIME TO RUN, NOHETO, NOHETO Open4, ADSME, WEDIA EXPRESSO.

Par ailleurs, WEDIA a protégé les droits de certaines de ses créations numériques auprès de l'INTERDEPOSIT.

INTERDEPOSIT est une fédération internationale qui rassemble les organisations concernées par la protection des droits de propriété intellectuelle sur les œuvres numériques. INTERDEPOSIT a élaboré un système international d'identification des œuvres - IDNN (INTERDEPOSIT DIGITAL NUMBER) - qui propose aux titulaires de droits de protéger et de revendiquer leurs droits sur tout type de créations numériques.

13. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

13.1. PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Aucune tendance ayant affecté la Société n'a été constatée depuis le 31 décembre 2009.

13.2. TENDANCES CONNUES, INCERTITUDES, ENGAGEMENTS OU EVENEMENTS RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

Néant.

14. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Par prudence, la Société ne souhaite pas communiquer de prévisions ou d'estimations chiffrées sur ses résultats futurs.

15. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

15.1. DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts.

15.1.1.COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom :	Nicolas BOUTET
Mandat actuel :	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Adresse professionnelle :	62 boulevard Davout – 75020 Paris
Date de première nomination :	21/12/2006
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société	<ul style="list-style-type: none">- Gérant de la société OZEA- Président de la société WEDIA SPAIN
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Nom :	Olivier GRENET
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	62 boulevard Davout – 75020 Paris
Date de première nomination :	21/12/2006
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société	<ul style="list-style-type: none">- Gérant de la société YIZEN- Administrateur de la société WEDIA SPAIN
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Nom :	Bertrand DIENIS
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	62 boulevard Davout – 75020 Paris
Date de première nomination :	21/12/2006
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la société LILAO - Administrateur de la société WEDIA SPAIN
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Nom :	Paul PERDRIEU
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	154 rue du Vieux Pont de Sèvres - 92100 Boulogne Billancourt
Date de première nomination :	21/12/2006
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société	Président de CLEAN TECH REPUBLIC SA
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Président NOHETO SA

Nom :	X-ANGE PRIVATE EQUITY représenté par Dominique AGRECH
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	12 rue Tronchet – 75008 Paris
Date de première nomination :	21/12/2006
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société	Administrateur d'AS GROUPE Administrateur d'ATEM Membre du Conseil de Surveillance de NASKEO ENVIRONNEMENT Administrateur de FIVIA Membre du Conseil de Surveillance de GENESYSTEMS Administrateur de V2RB (Skywater) Administrateur de METAWARE TECHNOLOGIES Membre du Conseil de Surveillance de RACING LIVE
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Information non disponible

15.1.2. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RELATIFS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il n'existe aucun lien familial entre les cinq administrateurs.

- **Nicolas BOUTET** : 40 ans, diplômé de SUPELEC et HEC, Nicolas BOUTET a débuté sa carrière en 1994 au sein du groupe PARIBAS au Mexique, en qualité de Responsable de Crédits Export, avant de rejoindre le Groupe PRODIF comme Directeur Général Adjoint. En 1999, il crée WOONoz avec Bertrand DIENIS, une start-up spécialisée dans le partage des connaissances entre internautes. En 2001, toujours en association avec Monsieur DIENIS, Nicolas BOUTET fonde la société PLURIMIND qui deviendra plus tard WEDIA. Monsieur BOUTET occupe les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de WEDIA.
- **Olivier GRENET** : 39 ans, diplômé d'un DESS Informatique de DAUPHINE, Olivier GRENET a commencé son parcours professionnel en 1997 au sein de la société de services ACCENTURE (ex-ANDERSON), en qualité de consultant. En 2000, il rejoint la start-up WOONoz comme Directeur Technique (CTO). Depuis 2002, il contribue activement au développement technique des offres de WEDIA en apportant toute son expertise et son expérience. Il occupe la fonction de Directeur de la Recherche et Développement.
- **Bertrand DIENIS** : 40 ans, diplômé de l'Ecole Centrale de Lille, Bertrand DIENIS est le cofondateur de WEDIA. Il a démarré sa carrière chez ACCENTURE où il a notamment occupé la fonction de Consultant Process. Au début des années 2000, il crée avec Nicolas BOUTET la société WOONoz puis PLURIMIND. Bertrand Denis est le Directeur Opérationnel de WEDIA depuis 2009.
- **Paul PERDRIEU** : 38 ans, diplômé d'un MBA de l'IAE d'Aix en Provence, Paul PERDRIEU est un des fondateurs de NOHETO, société fusionnée avec WEDIA au cours de l'exercice 2007. Il a débuté sa carrière chez INSIDE TECHNOLOGIES (société créée par des anciens de GEMPLUS) avant de devenir Chef de Produits au sein de NEC SMART CARD. Depuis 2008, il dirige la société CLEANTECH REPUBLIC, 1^{er} média communautaire de professionnels dédié au secteur des clean tech. Paul PERDRIEU n'exerce pas de fonction de Direction au sein de WEDIA.
- **Dominique AGRECH (X-ANGE PRIVATE EQUITY)** : Dominique AGRECH représente X-ANGE PRIVATE EQUITY, société de gestion de portefeuilles dédiée au capital investissement, ainsi que les autres investisseurs dans le capital de WEDIA. Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'ENSPM, 54 ans, Dominique AGRECH a débuté sa carrière comme ingénieur dans l'industrie automobile. Il pratique le Capital Risque depuis 1986. Il a rejoint le Groupe Suez en 1989 où il a géré des participations dans des entreprises de haute technologie et des sciences de la vie. Dominique AGRECH n'occupe pas de fonction de Direction au sein de WEDIA.

15.1.3.CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou administrateur ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

15.1.4.CONFLITS D'INTERÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.

Aucun dirigeant, ni membre des organes d'administration ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la Société.

16. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

16.1. REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations (en euro), les avantages en nature et autres éléments de rémunération versés et/ou consentis aux membres du Conseil d'Administration au cours des exercices clos le 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 :

Exercice 2009	Fonction	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantages en nature	jetons de présence	Régime complémentaire
Nicolas BOUTET	Président Directeur Général	0	0	0	0	0	Néant
Olivier GRENET	Administrateur	96 K€	96 K€	0	0	0	Néant
Bertrand DIENIS	Administrateur	0	0	0	0	0	Néant
Paul PERDRIEU	Administrateur	0	0	0	0	0	Néant
Dominique AGRECH	Administrateur	0	0	0	0	0	Néant

Dans le cadre du contrat de services conclu entre WEDIA et la société OZEA, dont l'associé unique est Monsieur Nicolas BOUTET, OZEA a perçu des honoraires annuels de 102 K€ au titre de l'exercice 2009.

Dans le cadre du contrat de services conclu entre WEDIA et la société LILAO, dont l'associé unique est Monsieur Bertrand DIENIS, LILAO a perçu des honoraires annuels de 102 K€ au titre de l'exercice 2009.

Exercice 2008	Fonction	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantages en nature	jetons de présence	Régime complémentaire
Nicolas BOUTET	Président Directeur Général	0	0	0	0	0	Néant
Olivier GRENET	Administrateur	48 K€	48 K€	0	0	0	Néant
Bertrand DIENIS	Administrateur	0	0	0	0	0	Néant
Paul PERDRIEU	Administrateur	0	0	0	0	0	Néant
Dominique AGRECH	Administrateur	0	0	0	0	0	Néant

Dans le cadre du contrat de services conclu entre WEDIA et la société OZEA, dont l'associé unique est Monsieur Nicolas BOUTET, OZEA a perçu des honoraires annuels de 102 K€ au titre de l'exercice 2008.

Dans le cadre du contrat de services conclu entre WEDIA et la société LILAO, dont l'associé unique est Monsieur Bertrand DIENIS, LILAO a perçu des honoraires annuels de 102 K€ au titre de l'exercice 2008.

Dans le cadre du contrat de services conclu entre WEDIA et la société YIZEN, dont l'associé unique est Monsieur Olivier GRENET, YIZEN a perçu des honoraires annuels de 53 K€ au titre de l'exercice 2008. Cette convention ayant pris fin le 30 juin 2008.

16.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

A la date du présent Offering Circular, la Société n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versement de pensions, de retraite ou autres avantages au profit des membres du Conseil d'Administration.

17. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

17.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nom	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'expiration du mandat
Nicolas BOUTET	AGE du 21/12/2006	AGO statuant sur les comptes 2010 clos le 31/12/2010
Olivier GRENET	AGE du 21/12/2006	AGO statuant sur les comptes 2010 clos le 31/12/2010
Bertrand DIENIS	AGE du 21/12/2006	AGO statuant sur les comptes 2010 clos le 31/12/2010
Paul PERDRIEU	AGE du 21/12/2006	AGO statuant sur les comptes 2010 clos le 31/12/2010
X-ANGE PRIVATE EQUITY représenté par Dominique AGRECH	AGE du 21/12/2006	AGO statuant sur les comptes 2010 clos le 31/12/2010

17.2. CONTRATS DE SERVICES ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE

Il n'existe pas d'autres contrats de services liant les membres des organes de direction et la société en dehors de ceux présentés au chapitre 20 du présent document et relatifs aux conventions réglementées.

17.3. COMITE D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Il n'existe ni comité d'audit ni comité de rémunération.

17.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

WEDIA ne dispose à ce jour d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du Conseil d'Administration. La Société a entamé une réflexion relative aux pratiques en matière de « Corporate Governance ».

Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement afin de discuter et le cas échéant entériner les décisions stratégiques de l'entreprise. La gestion au quotidien est assurée par le Président du Conseil d'Administration.

18. SALARIES

18.1. EFFECTIFS

A date du présent Offering Circular, la Société compte 47 salariés. L'effectif est entièrement composé de cadres.

- Effectif moyen au 31/12/2009 : **48,0**
- Effectif moyen au 31/12/2008 : **47,2**

WEDIA n'est pas exposée à un turn-over élevé. De plus, la Société bénéficie d'une attraction relativement importante compte tenu de son caractère technologie, facilitant les recrutements.

18.2. PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom	Fonction	Nombre d'actions détenues au 31/12/2009	Stock options détenues au 31/12/2009
Nicolas BOUTET (et OZEA)	Président du Conseil d'Administration et Directeur général	111 534	0
Olivier GRENET (et YIZEN)	Administrateur	13 332	0
Bertrand DIENIS (et LILAO)	Administrateur	111 534	0
Paul PERDRIEU	Administrateur	20 297	0
Fonds gérés par X-ANGE PE (Dominique AGRECH)	Administrateur	122 205	0

18.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Nom	Nombre d'actions détenues au 31/12/2009	% de capital détenu au 31/12/2009
Benoît SECHER	20 697	3,66 %
Sébastien VINCENT	9 235	1,63 %
Thierry MARTINEZ	1 269	0,22 %
Total	31 201	5,51 %

Il n'existe à ce jour aucun accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société.

18.4. CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

La Société a souhaité développer une politique volontaire et active d'intéressement du personnel à la croissance de l'Entreprise ainsi qu'à l'amélioration de ses performances.

Ainsi, WEDIA a signé le 24 juin 2008 un accord d'intéressement des salariés, valable pour les exercices 2008, 2009 et 2010. Les dispositions applicables pour l'exercice 2009 et 2010 ont été modifiées par l'avenant du 15 juin 2009.

Le montant de la prime d'intéressement au titre de ces deux exercices est déterminé par la formule suivante :

Intéressement = 20 % x (Résultat Courant Avant Impôts + Crédit D'impôts Recherches) – les participations des salariés aux résultats de l'Entreprise

Aucun intéressement n'est versé si le résultat net de l'exercice concerné est négatif.

Aucun intéressement n'est versé si : 20 % x (RCAI + CIR) – Participations < 0.

19. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

19.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Nom	Nombre d'actions détenues	En % du capital	Nombre de droits de vote détenus	En % du total des droits de vote
DIRIGEANTS FONDATEURS				
Nicolas BOUTET	111 534	19,71 %	111 534	19,71 %
<i>dont OZEA SARL (N. BOUTET)</i>	<i>93 534</i>	<i>4,69 %</i>	<i>93 534</i>	<i>4,69 %</i>
Bertrand DIENIS	111 534	19,71 %	111 534	19,71 %
<i>dont LILAO SARL (B.DIENIS)</i>	<i>85 000</i>	<i>15,02 %</i>	<i>85 000</i>	<i>15,02 %</i>
Olivier GRENET	13 332	2,36 %	13 332	2,36
TOTAL 1	236 400	41,78 %	236 400	41,78 %
INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS				
Poste Innovation 7	26 015	4,60 %	26 015	4,60 %
Poste Innovation 10	27 290	4,82 %	27 290	4,82 %
La Banque Postale Innovation 4	44 558	7,87 %	44 558	7,87 %
La Banque Postale Innovation 10	24 342	4,30 %	24 342	4,30 %
Antin Proximité 1	47 408	8,38 %	47 408	8,38 %
Antin Proximité 2	47 408	8,38 %	47 408	8,38 %
TOTAL 2	217 021	38,35 %	217 021	38,35 %
AUTRES ACTIONNAIRES				
Autres actionnaires	112 433	19,87 %	112 433	19,87 %
TOTAL 3	112 433	19,87 %	112 433	19,87 %
TOTAL GENERAL	565 854	100,00 %	565 854	100,00 %

A ce jour, à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires, que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant directement, indirectement ou de concert, 5,0 % ou plus du capital ou des droits de vote.

19.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date du présent document, l'ensemble des actionnaires de la Société bénéficie de droits de vote simple pour les titres qu'ils détiennent.

19.3. CONTROLE DE LA SOCIETE

Aucun actionnaire ne dispose seul d'une majorité des droits de vote pour ce qui relève des décisions des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société n'a pas mis en place de mesures spécifiques en vue d'éviter que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive.

19.4. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Un pacte d'actionnaires a été signé le 11 juin 2009 entre tous les actionnaires de la Société, représentant ensemble 100 % du capital et des droits de vote de la Société.

Ce pacte deviendra caduc au moment de l'admission des actions de la Société à la négociation sur le marché de NYSE Alternext.

19.5. ENGAGEMENT DE CONSERVATION DE LEURS ACTIONS PAR LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE

Néant.

20. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

20.1. RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

20.1.1. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de chercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 22 des statuts, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

I. Convention d'assistance avec la société OZEA

Administrateur concerné : Nicolas BOUTET

Nature de la convention : assistance sur des missions de management

Le 2 janvier 2006, la société WEDIA a conclu avec la société OZEA, SARL dont l'associé unique est Monsieur Nicolas BOUTET, une convention destinée à assister la société WEDIA sur des missions de management. La charge enregistrée chez WEDIA s'élève sur l'exercice 2009 à 102 000 euros hors taxes d'honoraires et 38 702,41 euros de frais.

II. Convention d'assistance avec la société LILAO

Administrateur concerné : Bertrand DIENIS

Nature de la convention : assistance sur des missions commerciales et de management

Le 2 janvier 2006, la société WEDIA a conclu avec la société LILAO, SARL dont l'associé unique est Monsieur Bertrand DIENIS, une convention destinée à assister la société WEDIA sur des missions

commerciales et de management. La charge enregistrée chez WEDIA s'élève sur l'exercice 2009 à 102 000 euros hors taxes d'honoraires et 19 857,82 euros de frais.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Courbevoie, le 1er juin 2010



Benoît BERTHOU
Commissaire aux comptes

20.1.2.RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de chercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

I. Convention d'assistance avec la société OZEA

Administrateur concerné : Nicolas BOUTET

Nature de la convention : assistance sur des missions de management

Le 2 janvier 2006, la société WEDIA a conclu avec la société OZEA, SARL dont l'associé unique est Monsieur Nicolas BOUTET, une convention destinée à assister la société WEDIA sur des missions de management. La charge enregistrée chez WEDIA s'élève sur l'exercice 2008 à 102 000 euros hors taxes.

II. Convention d'assistance avec la société LILAO

Administrateur concerné : Bertrand DIENIS

Nature de la convention : assistance sur des missions commerciales et de management

Le 2 janvier 2006, la société WEDIA a conclu avec la société LILAO, SARL dont l'associé unique est Monsieur Bertrand DIENIS, une convention destinée à assister la société WEDIA sur des missions commerciales et de management. La charge enregistrée chez WEDIA s'élève sur l'exercice 2008 à 102 000 euros hors taxes.

III. Convention d'assistance avec la société YIZEN

Administrateur concerné : Olivier GRENET

Nature de la convention : assistance en Recherche et Développement

Le 2 janvier 2006, la société WEDIA a conclu avec la société YISEN, SARL dont l'associé unique est Monsieur Olivier GRENET, une convention destinée à assister la société WEDIA dans sa Recherche et Développement. Cette convention ayant pris fin le 30 juin 2008, la charge enregistrée chez WEDIA s'élève sur le premier semestre 2008 à 53 000 euros hors taxes.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Courbevoie, le 19 mai 2009



Benoît BERTHOU
Commissaire aux comptes

21. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

21.1. COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2009 CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Néant.

21.2. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2009 CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

21.2.1.COMPTE DE RESULTAT

En € - normes françaises –comptes audités	France	Export	31/12/2009	31/12/2008
Ventes de marchandises	10 335		10 335	134 436
Production vendue de biens	756 450		756 450	1 578 197
Production vendue de services	4 133 403		4 133 403	4 814 517
Chiffre d'affaires net	4 900 188	0	4 900 188	6 527 149
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			502 036	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			44 603	97 374
Autres produits			386	2 506
	PRODUITS D'EXPLOITATION		5 447 214	6 627 029
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (et droits de douanes)			55 771	92 902
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 706	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 482 184	2 156 693
	Total charges externes		1 547 661	2 249 595
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			120 011	109 015
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 432 991	2 465 584
Charges sociales			1 160 377	1 194 718
	Total charges de personnel		3 593 368	3 660 301
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			25 242	43 797
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 159	335 332
Dotations aux provisions pour risques et charges				65 520
	Total dotations d'exploitation		27 401	444 650
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			53 961	15 788
	CHARGES D'EXPLOITATION		5 342 402	6 479 348
	RESULTAT D'EXPLOITATION		104 811	147 681

En € - normes françaises – comptes audités	31/12/2009	31/12/2008
RESULTAT D'EXPLOITATION	104 811	147 681
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	18 036	19
Reprises sur provisions et transferts de charges	91 356	
Différences positives de change	2 695	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 349	5 867
Total des produits financiers	119 437	5 885
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		45 000
Intérêts et charges assimilées	157 508	91 067
Différences négatives de change	50	89
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	157 558	136 156
RESULTAT FINANCIER	(38 122)	(130 270)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	66 690	17 411
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	95 334	
Reprises sur provisions et transferts de charges	65 520	
Total produits exceptionnels	160 854	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	64 723	8 146
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	45 000	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total charges exceptionnelles	109 723	8 146
RESULTAT EXCEPTIONNEL	51 132	(8 146)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(9 607)	(400 331)
TOTAL DES PRODUITS	5 727 505	6 632 914
TOTAL DES CHARGES	5 600 076	6 223 318
BENEFICE OU PERTE	127 429	409 596

21.2.2.BILAN - ACTIF

Actif en € - normes françaises- comptes audités	Brut	Amortissements	31/12/2009 Net	31/12/2008 Net
CAPITAL SOCIAL NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	72 710	19 466	53 244	4 089
Fonds commercial	3 837 153		3 837 153	3 837 153
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	3 909 863	19 466	3 890 397	3 841 242
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indust.				
Autres immobilisations corporelles	447 497	379 344	68 153	76 242
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	447 497	379 344	68 153	76 242
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	63 000		63 000	108 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	18 340		18 340	18 340
Autres immobilisations financières	25 883		25 883	25 883
Total immobilisations financières	107 223		107 223	152 223
ACTIF IMMOBILISE	4 464 582	398 810	4 065 772	4 069 706
STOCK ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnements				
Stocks d'en-cours production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
Total stocks et en-cours				
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 587 654	289 999	1 297 655	1 983 812
Autres créances	1 296 339		1 296 339	1 501 406
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total créances	2 883 993	289 999	2 593 994	3 485 217
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 791		2 791	327 786
Disponibilités	2 275 948		2 275 948	253 711
Charges constatées d'avance	229 485		229 485	42 325
Total disponibilités et divers	2 508 223		2 508 223	623 822
ACTIF CIRCULANT	5 392 216	289 999	5 102 217	4 109 039
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 856 798	688 809	9 167 989	8 178 746

21.2.3.BILAN - PASSIF

Passif en € - normes françaises – comptes audités	31/12/2009	31/12/2008
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé : 565 854	565 854	400 242
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 190 472	1 837 060
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	56 585	40 024
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves	287 346	287 346
Report à nouveau	1 005 617	596 022
Résultat de l'exercice	127 429	409 596
Total situation nette	6 233 304	3 570 289
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMNTES		
CAPITATAUX PROPRES	6 233 304	3 570 289
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	367 566	517 566
AUTRES FONDS PROPRES	367 566	517 566
Provisions pour risques		65 520
Provisions pour charges		91 356
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		156 879
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		841 251
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	439 026	537 787
Emprunts et dettes financières divers		
Total dettes financières	439 026	1 379 038
AVANCES & ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480 235	860 707
Dettes fiscales et sociales	996 495	1 167 443
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	406 032	260 274
Total dettes diverses	1 882 761	2 288 423
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	245 331	266 553
DETTES	2 567 119	3 934 014
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	9 167 989	8 178 746

21.2.4.ANNEXES

➤ Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Fond commercial :

Les fonds de commerce sont issus d'opérations de fusion et intègrent les malis de fusions propres à ce type d'opérations.

Selon le principe du caractère fongible du fond de commerce, la valeur globale des fonds de commerce inscrite au bilan a été comparée aux flux futurs actualisés de l'activité de la société (méthode des DCF).

En cas de valeur économique inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation du montant de la différence est dotée sur l'exercice.

b) Immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative.

De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 2 ans ;
- Installations & agencements : 10 ans ;
- Matériels de transport : 4 ans ;
- Mobilier exploitation : 10 ans ;
- Matériels informatiques : 5 ans.

Les règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs qui ont été appliqué par la société sont sans incidence sur le résultat net et les capitaux propres de la société.

c) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

d) Stocks :

Les stocks précédemment évalués selon la méthode à l'achèvement, sont à partir de cet exercice évalués selon la méthode à l'avancement. L'incidence du changement de méthode sur l'exercice n'est pas significative.

e) Créances clients et autres créances

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f) Autres informations significatives

Le montant du crédit d'impôt recherche est de 502 036 € pour l'exercice 2009.

Le C.I.R précédemment enregistré en charges exceptionnelles, est à partir de cet exercice, comptabilisé en produit d'exploitation.

Compte tenu de cette nouvelle méthode, les produits d'exploitation 2008 s'élèveraient à 7 027 360 €.

➔ Immobilisations

En € - normes françaises – comptes audités	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009		Acquisitions, apports, création, virements
	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	3 856 865		52 998
Total immobilisations incorporelles	3 856 865		52 998
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	227 059		4 280
Matériel de transport	40 066		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	161 116		9 030
Emballages récupérables et divers	5 946		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	434 187		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	108 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	44 223		
Total des autres immobilisations financières	152 223		
TOTAL GENERAL	586 410		

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009				
En € - normes françaises – comptes audités	Diminution par virement	Diminution par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			3 909 863	
Total immobilisations incorporelles			3 909 863	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers			231 339	
Matériel de transport			40 066	
Matériel de bureau, informatique et mobilier		1	170 146	
Emballages récupérables et divers			5 946	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles		1	447 497	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		45 000	63 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			44 223	
Total des autres immobilisations financières		45 000	107 223	
TOTAL GENERAL		45 001	4 464 582	

➔ Amortissements

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009				
Situations et mouvements	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
En € - normes françaises – comptes audités				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	15 623	3 843		19 466
Total immobilisations incorporelles	15 623	3 843		19 466
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	182 243	9 895		192 137
Matériel de transport	39 913	153		40 066
Matériel de bureau, informatique et mobilier	135 789	11 351		147 141
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	357 945	21 399		379 344
TOTAL GENERAL	373 568	25 242		398 810

Ventilations des dotations aux amortissements		Période du 01/01/2009 au 31/12/2009		
En € - normes françaises – comptes audités	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	3 843			
Total immobilisations incorporelles	3 843			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	9 895			
Matériel de transport	153			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 351			
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	21 399			
TOTAL GENERAL	25 242			

Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires		Période du 01/01/2009 au 31/12/2009		
En € - normes françaises – comptes audités		Dotations	Reprises	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles				
TOTAL GENERAL				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Période du 01/01/2009 au 31/12/2009		
En € - normes françaises – comptes audités	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

➔ Provisions inscrites au bilan

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009				
En € - normes françaises – comptes audités	Montant de l'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provision pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 01/01/1992				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	65 520		65 520	
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	91 356		91 356	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	156 876		156 876	
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur immo. titres mis en équival.				
Provisions sur immo. titres de participation				
Provisions sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en-cours				
Provisions sur comptes clients	335 332	2 159	47 492	289 999
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	335 332	2 159	47 492	289 999
TOTAL GENERAL	492 208	2 159	204 368	289 999

➤ Etats des échéances des Créances et Dettes

Etat des créances				
En € - normes françaises – comptes audités	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
DE L'ACTIF IMMOBILISE				
Créances rattachées à des participations				
Prêts	18 340		18 340	
Autres immobilisations financières	25 883		25 883	
Total de l'actif immobilisé	44 223		44 223	
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	1 587 654	1 587 654		
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie				
Personnel et comptes rattachés	8 411	8 411		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat – Impôts sur les bénéfiques	524 258	524 258		
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	72 885	72 885		
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat – Divers				
Groupe et associés	136 091	136 091		
Débiteurs divers	554 693	554 693		
Total de l'actif circulant	2 883 993	2 883 993		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	229 485	229 485		
TOTAL GENERAL	3 157 700	3 113 477	44 223	
Etat des dettes				
En € - normes françaises – comptes audités	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à moins d'1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	439 026	72 706	366 320	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	480 235	480 235		
Personnel et comptes rattachés	267 598	267 598		
Sécurité sociale et autres organismes	392 793	392 793		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée	316 630	316 630		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	19 474	19 474		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	406 032	406 032		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	245 331	245 331		
TOTAL GENERAL	2 567 119	2 200 799	366 320	

➤ Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

En € - normes françaises – comptes audités	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 818
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 432
Dettes fiscales et sociales	466 078
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	(14 644)
Autres dettes	
TOTAL	486 685

➤ Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

En € - normes françaises – comptes audités	Montant
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	103 813
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	103 813

➤ Charges et produits constatés d'avance

En € - normes françaises – comptes audités	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	229 485	245 331
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	229 485	245 331

➔ Composition du capital social

En € - normes françaises – comptes audités	Nombre	Valeur nominale
1° Actions ou parts sociales composant le capital social au début d'exercice	400 242	1
2° Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	165 612	1
3° Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4° Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	565 854	1

Augmentation de capital de 165 612 nouvelles actions suite à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2009.

➔ Fonds commercial

En € - normes françaises – comptes audités	Montant des éléments				Montant des dépréciations
	Nature	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
	DATOX	38 112			38 112
	Mali DATOX	845 217			845 217
	Mali NOHETO	2 469 468			2 469 468
	SYNAPSE	332 176			332 176
	PLURIMIND	152 180			152 180
	TOTAL	3 837 153			3 837 153
RAPPEL : Fonds commercial					3 837 153

21.3. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2008 CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

21.3.1.COMPTE DE RESULTAT

En € - normes françaises –comptes audités	France	Export	31/12/2008	31/12/2007
Ventes de marchandises	134 436		134 436	293 132
Production vendue de biens	1 578 197		1 578 197	1 199 199
Production vendue de services	4 814 517		4 814 517	3 864 628
Chiffre d'affaires net	6 527 149		6 527 149	5 356 959
Production stockée				(25 772)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				2 356
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			97 374	
Autres produits			2 506	9 587
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 627 029	5 343 130
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (et droits de douanes)			92 902	285 897
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 156 693	1 600 716
Total charges externes			2 249 595	1 886 613
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			109 015	111 757
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 465 584	2 154 061
Charges sociales			1 194 718	931 678
Total charges de personnel			3 660 301	3 085 738
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			43 797	37 608
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			335 332	40 090
Dotations aux provisions pour risques et charges			65 520	50 000
Total dotations d'exploitation			444 650	127 698
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			15 788	4 798
CHARGES D'EXPLOITATION			6 479 348	5 216 605
RESULTAT D'EXPLOITATION			147 681	126 525

En € - normes françaises – comptes audités	31/12/2008	31/12/2007
RESULTAT D'EXPLOITATION	147 681	126 525
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	19	851
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 867	13 577
Total des produits financiers	5 885	14 428
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	45 000	45 000
Intérêts et charges assimilées	91 067	73 883
Différences négatives de change	89	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	136 156	118 883
RESULTAT FINANCIER	(130 270)	(104 455)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	17 411	22 071
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		61 700
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total produits exceptionnels		61 700
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 146	54 311
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		60 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(325)
Total charges exceptionnelles	8 146	113 986
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(8 146)	(52 286)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(400 331)	(133 948)
TOTAL DES PRODUITS	6 632 914	5 419 258
TOTAL DES CHARGES	6 223 318	5 315 525
BENEFICE OU PERTE	409 596	103 732

21.3.2.BILAN - ACTIF

Actif en € - normes françaises- comptes audités	Brut	Amortissements	31/12/2008 Net	31/12/2007 Net
CAPITAL SOCIAL NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 712	15 623	4 089	3 195
Fonds commercial	3 837 153		3 837 153	3 837 153
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	3 856 865	15 623	3 841 242	3 840 348
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indust.				
Autres immobilisations corporelles	434 187	357 945	76 242	96 014
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	434 187	357 945	76 242	96 014
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	108 000		108 000	108 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	18 340		18 340	23 340
Autres immobilisations financières	25 883		25 883	23 194
Total immobilisations financières	152 223		152 223	154 534
ACTIF IMMOBILISE	4 443 274	373 568	4 069 706	4 090 896
STOCK ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnements				
Stocks d'en-cours production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
Total stocks et en-cours				
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 319 144	335 332	1 983 812	2 118 040
Autres créances	1 501 406		1 501 406	1 393 265
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total créances	3 820 550	335 332	3 485 217	3 511 305
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	327 786		327 786	87 210
Disponibilités	253 711		253 711	50 875
Charges constatées d'avance	42 325		42 325	40 003
Total disponibilités et divers	623 822		623 822	178 088
ACTIF CIRCULANT	4 444 371	335 332	4 109 039	3 689 392
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 887 646	708 900	8 178 746	7 780 288

21.3.3.BILAN - PASSIF

Passif en € - normes françaises – comptes audités	31/12/2008	31/12/2007
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé :	400 242	400 242
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 837 060	1 837 060
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	40 024	40 024
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves	287 346	287 346
Report à nouveau	596 022	492 289
Résultat de l'exercice	409 596	103 732
Total situation nette	3 570 289	3 160 693
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMNTEES		
CAPITATAUX PROPRES	3 570 289	3 160 693
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	517 566	447 566
AUTRES FONDS PROPRES	517 566	447 566
Provisions pour risques	65 520	50 000
Provisions pour charges	91 356	46 356
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	156 876	96 356
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	841 251	795 001
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	537 787	729 961
Emprunts et dettes financières divers		
Total dettes financières	1 379 038	1 524 962
AVANCES & ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	860 707	695 258
Dettes fiscales et sociales	1 167 443	980 690
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		47 250
Autres dettes	260 274	494 073
Total dettes diverses	2 288 423	2 217 271
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	266 553	333 440
DETTES	3 934 014	4 075 673
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 178 746	7 780 288

21.3.4.ANNEXES

➤ Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Fonds commercial :

Les fonds de commerce sont issus d'opérations de fusion et intègrent les malis de fusions propres à ce type d'opérations.

Selon le principe du caractère fongible du fonds de commerce, la valeur globale des fonds de commerce inscrite au bilan a été comparée aux flux futurs actualisés de l'activité de la société (Méthode des DCF). En cas de valeur économique inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation du montant de la différence est dotée sur l'exercice.

b) Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles:

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage :

- Logiciels 2 ans ;
- Installations et agencements 10 ans ;
- Matériel de transport 4 ans ;
- Matériel de bureau et informatique 5 ans ;
- Mobilier 10 ans.

c) Immobilisations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, frais accessoires inclus. Lorsque la valeur économique est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

d) Stocks :

Les stocks précédemment évalués selon la méthode à l'achèvement sont à partir de cet exercice évalués selon la méthode à l'avancement. L'incidence du changement de méthode n'est pas significative.

e) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f) Evènements significatifs de l'exercice :

Le montant du crédit d'impôt recherche est de 400 331 € pour l'exercice 2008.

➔ **Immobilisations**

En € - normes françaises – comptes audités	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	3 847 855		9 010
Total immobilisations incorporelles	3 847 855		9 010
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	219 684		7 375
Matériel de transport	39 618		447
Matériel de bureau, informatique et mobilier	153 029		8 087
Emballages récupérables et divers	5 946		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	418 277		15 909
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	108 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	46 534		2 688
Total des autres immobilisations financières	154 534		2 688
TOTAL GENERAL	4 420 666		27 608

En € - normes françaises – comptes audités	Diminution par virement	Diminution par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			3 856 865	
Total immobilisations incorporelles			3 856 865	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers			227 059	
Matériel de transport			40 066	
Matériel de bureau, informatique et mobilier			161 116	
Emballages récupérables et divers			5 946	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			434 187	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations			108 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		5 000	44 223	
Total des autres immobilisations financières		5 000	152 223	
TOTAL GENERAL		5 000	4 443 274	

➔ Amortissements

En € - normes françaises – comptes audités	Situations et mouvements			Montant fin d'exercice
	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	7 507	975		15 623
Total immobilisations incorporelles	7 507	975		15 623
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	159 948	22 295		182 243
Matériel de transport	39 618	294		39 913
Matériel de bureau, informatique et mobilier	122 697	13 092		135 789
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	322 264	35 681		357 945
TOTAL GENERAL	329 770	36 656		373 568

Ventilations des dotations aux amortissements

En € - normes françaises – comptes audités	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Total immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Total des immobilisations corporelles			
TOTAL GENERAL			

Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

En € - normes françaises – comptes audités	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
Total immobilisations incorporelles		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
Total des immobilisations corporelles		
TOTAL GENERAL		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

En € - normes françaises – comptes audités	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

➔ Provisions inscrites au bilan

En € - normes françaises – comptes audités	Montant de l'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provision pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 01/01/1992				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	50 000	65 520	50 000	65 520
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	46 356	45 000		91 356
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	96 356	110 520	50 000	156 876
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur immo. titres mis en équival.				
Provisions sur immo. titres de participation				
Provisions sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en-cours				
Provisions sur comptes clients	40 090	335 332	40 090	335 332
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	40 090	335 332	40 090	335 332
TOTAL GENERAL	136 446	445 852	90 090	492 208

➔ Etats des échéances des Créances et Dettes

Etat des créances				
En € - normes françaises – comptes audités	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
DE L'ACTIF IMMOBILISE				
Créances rattachées à des participations				
Prêts	18 340			18 340
Autres immobilisations financières	25 883			25 883
Total de l'actif immobilisé	44 223			44 223
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	2 319 144	2 319 144		
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie				
Personnel et comptes rattachés	5 195	5 195		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat – Impôts sur les bénéfices	1 052 273	1 052 273		
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	129 376	129 376		
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 107	3 107		
Etat – Divers				
Groupe et associés	136 091	136 091		
Débiteurs divers	172 347	172 347		
Total de l'actif circulant	3 817 532	3 817 532		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	42 325	42 325		
TOTAL GENERAL	3 904 080	3 859 857		44 223
Etat des dettes				
En € - normes françaises – comptes audités	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	841 251		841 251	
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à moins d'1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	537 787	86 935	372 405	78 448
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	860 707	860 707		
Personnel et comptes rattachés	234 294	234 294		
Sécurité sociale et autres organismes	396 186	396 186		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	496 846	496 846		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	40 117	40 117		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	260 274	260 274		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	266 553	266 553		
TOTAL GENERAL	3 934 014	2 641 911	1 213 656	78 448

➤ Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

En € - normes françaises – comptes audités	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 331
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 651
Dettes fiscales et sociales	450 048
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	1 247
Autres dettes	
TOTAL	507 276

➤ Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

En € - normes françaises – comptes audités	Montant
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	534 648
Personnel	
Organismes sociaux	3 107
Etat	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	537 754

➤ Charges et produits constatés d'avance

En € - normes françaises – comptes audités	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	42 325	(266 553)
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	42 325	(266 553)

➔ Composition du capital social

En € - normes françaises – comptes audités	Nombre	Valeur nominale
1° Actions ou parts sociales composant le capital social au début d'exercice	400 242	1
2° Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3° Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4° Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	400 242	1

➔ Fonds commercial

En € - normes françaises – comptes audités	Montant des éléments			Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
Fonds DATOX			38 112	38 112
Mali fusion DATOX			845 216	845 216
Fonds SYNAPSE			332 176	332 176
Fonds PLURIMIND			152 180	152 180
Mali fusion NOHETO			2 469 468	2 469 468
TOTAL			3 837 152	3 837 152

RAPPEL : Fonds commercial	3 837 153
----------------------------------	-----------

Nantissement du fonds de commerce au profit de la Caisse d'Epargne suite à la mise en place d'un emprunt bancaire.

A la clôture, le capital restant dû de cet emprunt est de 532 951 €.

21.4. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant.

21.5. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES HISTORIQUES

21.5.1. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société WEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-après, nous attirons votre attention sur la note f) de l'annexe présentant le changement de méthode relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt recherche en produits d'exploitation.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nos contrôles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Nous avons notamment vérifié la juste application de la méthode des Discounted Cash Flow utilisée dans le cadre du test de valorisation du

fonds de commerce telle qu'elle est présentée au point a) des règles et méthodes comptables de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie, le 1er juin 2010



Benoît BERTHOU
Commissaire aux comptes

21.5.2.RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société WEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre les éléments suivants :

Nos contrôles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Nous avons notamment vérifié la note a) de l'annexe concernant la valorisation du fonds de commerce.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie, le 19 mai 2009



Benoît BERTHOU
Commissaire aux comptes

21.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Néant.

21.7. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières sont celles relatives aux comptes annuels de l'exercice 2009 clos le 31 décembre 2009. Celles-ci ont été vérifiées par le Commissaire aux Comptes de la Société dont le rapport figure au § 21.5.1 du présent document.

21.8. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice 2008 clos le 31/12/2008.

Au titre de l'exercice 2009, WEDIA projette de distribuer des dividendes à ses actionnaires. Le montant total de ces dividendes devrait être de l'ordre de 40 K€.

21.9. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

En dehors du litige commercial présenté au § 5.3.1 du présent Offering Circular, il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

21.10. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

En dehors du remboursement anticipé de l'emprunt bancaire (cf. § 12.2.1), à la connaissance de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 décembre 2009, date d'arrêté des comptes annuels de l'exercice 2009.

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

22.1. CAPITAL SOCIAL

22.1.1.MONTANT DU CAPITAL (ARTICLE 7 DES STATUTS)

Le capital social est fixé à **CINQ CENT SOIXANTE CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE QUATRE** euros (565 854 €).

Il est divisé en **CINQ CENT SOIXANTE CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE QUATRE** (565 854) actions de un euro (1 €) chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

22.1.2.CAPITAL AUTORISE NON EMIS

Néant.

22.1.3.ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant.

22.1.4.AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

A la date du présent document, la Société ne détient aucune de ses propres actions et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

22.1.5.VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

Néant.

22.1.6.CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Néant.

22.1.7.CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Néant.

22.1.1.EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL (ARTICLE 6)

Lors de la constitution de la Société, réalisée le 17 septembre 2000, il a été effectué les apports suivants :

- 45 000 parts sociales de la Société SYNAPSE, société à responsabilité limitée au capital de 45 000 euros, dont le siège social est 79-81 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS, identifiée sous le numéro 411 859 440 RCS PARIS.

Lesdits biens ont été estimés à la somme de 121 959 euros.

- 2 400 actions de la Société DAGEST, société anonyme au capital de 29 796 200 francs, dont le siège social est 266 avenue Daumesnil – 75020 PARIS, identifiée sous le numéro 348 726 886 RCS PARIS.

Lesdits biens ont été estimés à la somme de 50 491 euros.

Cette estimation a été effectuée au vu d'un rapport établi en date du 15 septembre 2000, sous sa responsabilité, par la Société AEE, Commissaire aux apports choisi parmi les Commissaires aux comptes inscrits.

En rémunération de ces apports évalués à 172 450 euros, il a été attribué aux apporteurs 100 000 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées.

"Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 29 juillet 2002, le capital social a été augmenté d'une somme de 184 320 euros par apport en nature de 7 680 parts sociales de la Société PLURIMIND, Société à responsabilité limitée au capital de 7 680 euros, dont le siège social est 204 rue de Crimée – 75019 PARIS, dont le numéro d'identification est 411 859 440 RCS PARIS. Ces droits sociaux ont été évalués à 450 000 euros."

"Lors de la fusion-absorption de la société DATOX, Société par Actions Simplifiée au capital de 912 813 euros, dont le siège est situé 62 boulevard Davout – 75020 PARIS, identifiée sous le numéro 321 833 428 RCS PARIS, dans les conditions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, en date du 31 juillet 2006, le patrimoine de ladite société a été transmis. La valeur nette des apports, de 1 051 392 euros, n'a pas été rémunérée."

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 décembre 2006, le capital social a été porté à la somme de 400 242 euros au moyen des apports suivants :

- 10 099 actions de la Société NOHETO, société par actions simplifiée au capital de 43 389 euros, dont le siège social est situé 101-103 boulevard Mac Donald – 75019 PARIS, identifiée sous le numéro 430 235 465 RCS PARIS.

Cette estimation a été effectuée au vu d'un rapport établi, sous sa responsabilité, par Monsieur Philippe LAROUSSINIE, commissaire aux apports désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Paris en date du 13 novembre 2006.

En rémunération de cet apport évalué à 730 851,08 euros, il a été attribué à l'apporteur 45 764 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées.

- une somme en numéraire de 750 001,35 euros correspondant à la souscription de 53 305 actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions.
- une somme en numéraire de 269 142,41 euros correspondant à la souscription de 16 853 actions nouvelles ordinaires.

Total des apports :

- Les apports en numéraire s'élèvent à **1 019 143,76 euros**
- Les apports en nature s'élèvent à **730 851,08 euros**
- Le montant total des apports s'élève à **1 749 994,84 euros**

"Lors de la fusion par voie d'absorption de la société NOHETO, société anonyme au capital de 43 389 euros, dont le siège est situé 101-103 Boulevard Mac Donald 75019 PARIS, identifiée sous le numéro 430 235 465 RCS PARIS, il a été fait apport du patrimoine de cette Société, la valeur nette des biens apportés s'élevant à 810 803 euros ; en raison de la détention par la Société de la totalité du capital de la société NOHETO dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de commerce, cet apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital."

Selon une assemblée générale extraordinaire en date du 5 juin 2009, le capital a été porté à la somme de 565 854 euros par l'émission, par voie d'apport en numéraire, de 165 612 actions nouvelles émises au prix de 15,82 euros par action, dont 14,82 euros de prime par action.

22.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

22.2.1.OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La présente société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'intégration des techniques de communication numérique et interactives ; le conseil, la conception et la création d'applications, l'achat et la vente de tous matériels et logiciels dans les domaines de l'informatique, du multimédia et des nouvelles technologies de communication.
- La réalisation de systèmes en informatique.
- La fourniture d'un service logiciel accessible via réseau ou non permettant la création et l'administration d'applications internet dynamiques et évolutives.
- La fourniture de toute prestation associée à la mise en place et à l'usage d'une application logicielle : conseil en technologie et en stratégie, formation et support après-vente.
- La fourniture de tout autre service informatique à l'aide du réseau internet y compris l'hébergement du service lui-même.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

22.2.2.DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

➔ Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

➔ Organisation du Conseil (article 15)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Le Conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

➤ Délibération du Conseil (article 16)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

➤ Pouvoir du Conseil d'Administration (article 17)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

Le Conseil d'Administration n'a pas la qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, ce pouvoir étant expressément réservé à l'Assemblée Générale.

➤ Pouvoir du Président du Conseil d'Administration (article 18)

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

➤ Direction Générale (article 19)

1 - Modalités d'exercice

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

2 - Direction générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général mais ces limitations sont inopposables aux tiers.

3 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de 5.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

➤ Rémunération des dirigeants (article 20)

1 - L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'Administration.

2 - Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des directeurs généraux délégués. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou proportionnelles.

3 - Le Conseil d'Administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

➤ Cumul des mandats (article 21)

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats d'administrateur ou de membre de Conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français. Par dérogation à ces dispositions, ne sont pas pris en compte les mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance exercés par cette personne dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233.16 du Code de commerce par la société dont elle est administrateur ou membre du Conseil de surveillance. Cette dérogation s'applique également au mandat de Président du Conseil d'Administration. Pour l'application des dispositions limitant le cumul des mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance, les mandats de gestion exercés dans des sociétés non cotées et contrôlées par une même société ne comptent que pour un seul mandat, dans la limite de cinq mandats détenus à ce titre.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de directeur général ou de membre du directoire ou de directeur général unique de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français. A titre dérogatoire, un deuxième mandat de direction peut être détenu dans une société contrôlée par la société dans laquelle est exercé le premier mandat. Un autre mandat de direction peut être exercé dans une société tierce, à condition que celle-ci ne soit pas cotée et que la personne intéressée n'exerce pas déjà un mandat de direction dans une société cotée.

Sans préjudice des dispositions précédentes, une même personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français. Par dérogation à ces dispositions, ne sont pas pris en compte pour le calcul de ce plafond les mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance exercés par cette personne dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la société dont elle est directeur général, membre du directoire, directeur général unique, administrateur ou membre du Conseil de surveillance. Pour l'application de ces dispositions, l'exercice de la direction générale par un administrateur est décomptée pour un seul mandat.

Toute personne physique qui se trouve en infraction avec les dispositions relatives au cumul doit se démettre de l'un de ses mandats dans les trois mois de sa nomination, ou du mandat en cause dans les trois mois de l'événement ayant entraîné la disparition de l'une des conditions fixées par la loi en cas de dérogation. A l'expiration de ce délai, la personne est démise d'office et doit restituer les rémunérations perçues, sans que soit remise en cause la validité des délibérations auxquelles elle a pris part.

22.2.3.DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS

➤ **Forme des actions (article 10 des statuts)**

Les actions sont nominatives.

Elles donnent lieu à une inscription à un compte ouvert par la Société au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

➤ **Libération des actions (article 9)**

Lors de la constitution de la Société, les actions de numéraire sont libérées, lors de la souscription, de la moitié au moins de leur valeur nominale.

Lors d'une augmentation de capital, les actions de numéraire sont libérées, lors de la souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du Conseil d'Administration, dans le délai de cinq ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés en ce qui concerne le capital initial, et dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'opération est devenue définitive en cas d'augmentation de capital.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à chaque actionnaire.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraîne de plein droit le paiement d'un intérêt au taux légal à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

En outre, lorsqu'il n'a pas été procédé dans le délai légal aux appels de fonds pour réaliser la libération intégrale du capital, tout intéressé peut demander au président du tribunal statuant en référé soit d'enjoindre sous astreinte aux dirigeants de procéder à ces appels de fonds, soit de désigner un mandataire chargé de procéder à cette formalité.

➡ Transmission - location des actions (article 11)

1 - Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

2 - La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires sur les registres que la Société tient à cet effet au siège social.

La cession des actions s'opère à l'égard de la Société et des tiers par un ordre de mouvement signé du cédant ou de son mandataire et du cessionnaire si les actions ne sont pas entièrement libérées.

L'ordre de mouvement est enregistré sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dit "registre des mouvements".

La transmission d'actions à titre gratuit ou en suite de décès s'opère également par un ordre de mouvement transcrit sur le registre des mouvements sur justification de la mutation dans les conditions légales.

3 - Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital sont librement cessibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

4 - Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions, que lesdites cessions interviennent par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle de patrimoine d'une société ou par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice ou autrement.

Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

5 - La location des actions est interdite.

➡ Droits et obligations attachés aux actions (article 12)

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

➤ Indivisibilité des actions – nue propriété - usufruit (article 13)

1 - Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2 - Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux assemblées générales. La convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de cette lettre.

Toutefois, le nu-propiétaire a le droit de participer à toutes les assemblées générales. Son droit de vote ne peut jamais être totalement supprimé. L'usufruitier ne peut pas être privé du droit de voter les décisions concernant l'affectation des bénéfices.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

➤ Affectation et répartition des résultats (article 36)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Une majoration de dividende dans la limite de 10 % peut être attribuée à tout actionnaire qui justifie, à la clôture de l'exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende. Son taux est fixé par l'Assemblée Générale Extraordinaire. La même majoration peut être attribuée, dans les mêmes conditions, en cas de distribution d'actions gratuites.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

22.2.4.CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION

➔ Assemblées générales (article 24 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

➔ Convocation et lieu de réunion des assemblées générales (article 25)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions de l'article 120-1 du décret du 23 mars 1967, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

➤ **Ordre du jour (article 26)**

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins 5 % du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

Le comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

➤ **Accès aux assemblées - pouvoirs (article 27)**

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux assemblées générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

➤ **Droit de communication des actionnaires (article 28)**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

➤ Feuille de présence – bureau – procès verbaux (article 29)

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

➤ Quorum - majorité (article 30)

1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et ayant le droit de vote, sauf dans les assemblées spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout après déduction des actions privées du droit de vote en application des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires dûment complétés et reçus par la Société 3 jours au moins avant la date de l'assemblée.

2. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

➤ Assemblée Générale Ordinaire (article 31)

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

➤ Assemblée Générale Extraordinaire (article 32)

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième

convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, sauf dérogation légale.

➤ Assemblées Spéciales (article 33)

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

22.2.5.DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Néant.

22.2.6.FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de commerce.

22.2.7.CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Néant.

23. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a pas enregistré de contrats importants autres que ceux signés dans le cadre normal de ses activités.

24. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

25. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent Offering Circular sont disponibles sans frais auprès de WEDIA, 62 boulevard Davout – 75020 Paris, ainsi que sur le site Internet d'Alternext (www.alternext.fr) et de la Société (www.wedia.fr).

WEDIA atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la Société :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de WEDIA ;
- les informations financières historiques de WEDIA pour chacun des deux exercices précédents la publication du présent document.

26. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le lecteur est renvoyé sur ce point au paragraphe 8.2 « Filiales et participations » du présent Offering Circular.

LEXIQUE TECHNIQUE

B

B to B (Business To Business)

Cette expression anglo-saxonne désigne toute activité commerciale ou industrielle visant une clientèle d'entreprises. Elle s'oppose au modèle économique « B to C » (Business to Customer) dont la clientèle est constituée de ménages.

Blog

Site internet souvent personnel, présentant en ordre chronologique des courts articles ou notes, généralement accompagnés de liens vers d'autres sites.

La publication de ces notes est souvent facilitée par l'emploi d'un logiciel spécialisé qui met en forme texte et illustrations, qui construit des archives et qui offre des moyens de recherche tout en accueillant les commentaires d'autres internautes.

C

Cloud Computing

Le Cloud Computing consiste en une interconnexion et une coopération de ressources informatiques, situées au sein d'une même entité ou dans diverses structures internes, externes ou mixtes.

Les modes d'accès à ces ressources sont basés sur les protocoles et standards Internet. Les solutions « Cloud » reposent sur des technologies de virtualisation et d'automatisation.

CMS (Content Management System)

Les Content Management Systems (CMS), ou Systèmes de Gestion de Contenu en français (SGC), sont des outils de conception et de mise à jour de sites web dynamiques. Ils permettent de créer, de modifier, et de publier du contenu sur un site internet, intranet ou extranet, grâce à une interface simple d'utilisation.

Idéalement, un CMS doit posséder un système de « workflow » permettant à une équipe éditoriale de travailler simultanément sur le contenu du site et à un responsable de publication de valider les différentes contributions avant leur mise en ligne.

CRM (Customer Relationship Management)

Le Customer Relationship Management, ou Gestion de la Relation Clients en Français, regroupe tous les outils et procédés qui permettent d'analyser les besoins et habitudes des clients. Ils offrent également les moyens de construire et de développer des relations avec les clients notamment dans un but de fidélisation.

Un logiciel de CRM permet donc d'optimiser les relations entre une entreprise et ses clients. Il comprend principalement des fonctionnalités de gestion de bases de données clients, de gestion de campagnes marketing par courrier, fax, e-mail ou SMS...

Cross-média

Au delà du concept de publication multi-support (web, papier, internet mobile), le cross-média formalise le principe de la mise en réseau des médias.

Dès lors, l'enjeu des stratégies cross-média est de faire naître des interactions et des synergies entre les différents supports de publication afin de répondre aux nouveaux usages de consommation de l'information et de générer de nouveaux services à valeur ajoutée.

CSS (Cascading Style Sheets)

Littéralement traduit par « feuilles de styles en cascade », le CSS est un langage informatique qui sert à décrire la présentation des documents HTML et XML.

Le CSS est couramment utilisé dans le domaine de la conception de sites web.

D

DAM (Digital Asset Management)

Le DAM, ou gestion des contenus multimédias, englobe toutes les solutions qui permettent aux départements Marketing et Marques des entreprises de gérer les contenus multimédia tels que les images, les fichiers audio et les vidéos.

Un système de gestion de contenus multimédias permet à une entreprise de stocker, de récupérer et de partager un nombre quasi illimité d'objets et de ressources numériques.

E

ECM (Enterprise Content Management)

L'ECM, ou gestion des contenus d'entreprise, regroupe l'ensemble des outils de gestion électronique de documents (GED), de gestion de contenu web, de gestion des actifs multimédias, d'archivage, etc.

Ces solutions permettent de gérer l'ensemble des contenus d'une entreprise. Il s'agit de prendre en compte les informations sous forme électronique, qui ne sont pas structurées, comme les documents électroniques, par opposition à celles déjà structurées dans les bases de données.

La gestion de contenu vise à couvrir l'ensemble du cycle de vie de l'information non-structurée : sa collecte ou capture, son organisation, son utilisation, sa publication et sa disposition, son archivage à des fins de gestion de la preuve.

EPaper

L'ePaper, ou papier électronique en français, est une technique d'affichage sur support souple (papier, plastique), modifiable électroniquement, cherchant à imiter l'apparence d'une feuille imprimée et qui, comme le papier, ne nécessite pas d'énergie pour laisser un texte ou une image affichée.

L'ePaper est souvent confondu avec les eReader et eBook dont les fonctions sont très similaires. Ces derniers proposent néanmoins des fonctions de lecture de contenus plus variés et surtout un accès Internet.

F

Flyers

Un flyer, dont la traduction fait référence à un objet volant, désigne une affiche publicitaire. Il s'agit d'un support papier dont le contenu de communication et/ou de marketing tient généralement en une seule page (recto/verso).

G

Gestion de Contenu

Voir ECM

GED (Gestion Electronique de Documents)

La GED englobe l'ensemble des outils et techniques répondant aux besoins suivants : acquisition, indexation, classement, recherche, restitution/consultation, modification, diffusion, et stockage de documents à partir d'applications informatiques dans le cadre normal des activités de l'entreprise.

H

HTML5

HTML5 (HyperText Markup Language Version 5) est la dernière révision du principal langage du « World Wide Web », HTML.

I

iPad

L'iPad est un micro-ordinateur développé par APPLE. Il consiste en un écran tactile multitouches de type capacitif (jusqu'à onze doigts simultanément) et est dépourvu de clavier, ce qui le définit comme un tablet PC de type ardoise.

O

OEM (Original Equipment Manufacturer)

OEM est un terme utilisé dans l'industrie automobile, aéronautique, informatique et électronique pour désigner un fabricant de pièces détachées (pouvant constituer un tout - sous-système) intégrées dans un ensemble (voiture, avion, ordinateur, carte électronique) et reconnues par l'intégrateur comme étant sous sa responsabilité.

Dans le domaine de l'informatique, un partenaire OEM désigne un fabricant de matériel (cartes mères, cartes d'extension, périphériques de toutes sortes) qui fournit les autres constructeurs. On qualifie donc d'OEM les produits que ces derniers mettent sur le marché des assembleurs.

P

PAO (Publication Assistée par Ordinateur)

La PAO est l'ensemble des procédés informatiques (micro-ordinateurs, logiciels, périphériques d'acquisition, d'écriture...) permettant de fabriquer des documents destinés à l'impression.

PDF (Portable Document Format)

Le PDF est un langage de description de pages d'impression créé par ADOBE SYSTEMS.

La spécificité du PDF est de préserver la mise en forme (polices d'écritures, images, objets graphiques...) telle qu'elle a été définie par son auteur, et ce quelles que soient l'application et la plate-forme utilisées pour imprimer ou visualiser ledit fichier.

PIM (Personal Information Manager)

Un PIM est une application ou une machine de gestion d'informations qui s'apparente aux appareils de type PDA.

Un PIM propose en général des fonctionnalités d'agenda, de bloc-notes et de carnet d'adresses.

Plate-forme collaborative

Une plate-forme de travail collaboratif est un espace de travail virtuel (site internet ou logiciel) qui centralise tous les outils liés à la conduite d'un projet et les met à disposition des acteurs.

L'objectif du travail collaboratif est de faciliter et optimiser la communication entre les individus dans le cadre du travail ou d'une tâche non liée au travail, généralement en mesurant également leur impact sur le comportement des groupes.

Podcasting

Le podcasting est un moyen de diffusion de fichiers sonores sur internet. Il permet aux utilisateurs de s'inscrire à un flux (« feed » en anglais) et ainsi de récupérer de nouveaux fichiers audio automatiquement. Le podcasting se distingue des autres moyens de diffusion d'information par son utilisation du format RSS.

S

SaaS (Software as a Service)

Le SaaS peut avant tout être défini comme un modèle économique qui consiste à commercialiser un logiciel non pas sous la forme d'un produit (en licence définitive), que le client installerait en interne sur ses serveurs, mais en tant qu'application accessible à distance comme un service, par le biais d'Internet et du Web.

L'objectif du SaaS est de proposer un environnement modulaire capable de combiner plusieurs fonctions et processus métier, voire plusieurs technologies en provenance de divers éditeurs (cf. Cloud Computing).

Smartphone

Un smartphone, ou téléphone intelligent en français, est un téléphone mobile disposant des fonctions d'un PDA (Personal Digital Assistant). Ces fonctions sont nombreuses et très évolutives : agenda/calendrier, navigation web, consultation de courrier électronique, messagerie instantanée, GPS, etc.

SMS (Short Message Services)

Un SMS est un mode de messagerie instantanée utilisé sur les téléphones portables. La forme classique est celle d'un message texte (identique à celui d'un mail) mais avec une contrainte en nombre de mots. Les messages SMS sont généralement très courts. Cette limite a donné naissance au « langage SMS ».

L'usage de ce type de langage se retrouve également lors d'échanges sur Internet par messagerie instantanée (Hotmail) ou courrier électronique, sur les forums Internet et les blogs, ou encore dans les jeux en réseau.

T

Tablet PC (tablette PC)

Entre internet mobile et internet fixe, la tablette PC tactile internet ou MID (Mobile Internet Device) est un nouveau support dédié à la consultation d'internet. Avec peu d'interaction, la tablette relève d'un usage ponctuel, rapide, spontané : recherche sur Google, lecture d'une info sur le site d'un média en ligne...

U

User generated content

Le contenu généré par les utilisateurs, ou « User generated content » en anglais, se réfère à un ensemble de médias dont le contenu est principalement, soit produit soit directement influencé par les utilisateurs finaux.

W

WCM (Web Content Management)

Le WCM, ou Gestion de Contenu Web, est un outil de gestion du cycle de publications web. Les fonctions sont diverses : définition des rôles et des droits, gestion du cycle de vie des contenus, catégorisation et indexation des contenus, gestion de la présentation, contrôle et validation, personnalisation, navigation et recherche.

Wiki

Un wiki est un site web dont les pages sont modifiables par tout ou partie des visiteurs du site. Il permet ainsi l'écriture collaborative de documents.

Workflows

Un workflow est un flux d'informations au sein d'une organisation, comme la transmission automatique de documents entre des personnes.